

Université Abderrahmane MIRA-Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et
des sciences de Gestion
Département des sciences économiques



Mémoire de fin de cycle

Préparé pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences
Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

**Les déterminants du choix du lieu d'implantation des
agences bancaires dans la région d'Akbou**

Présenté par : Ichallal Lamia

Toutou Lahna

Sous la direction de :

Mr Ziane lakhdar

Devant le Jury composé de :

Président :

Examineur :

Rapporteur : Ziane lakhdar

Année Universitaire : 2018 / 2019

Remerciements

Nous tenons à remercier le bon DIEU, le tout puissant, de nous avoir donné la force et la patience pour mener ce travail à terme ;

Nous tenons à exprimer vivement nos profondes reconnaissances à notre promoteur Mr. ZIANE LAKHDAR pour son aide et les conseils qu'il nous a prodigués tout au long de ce travail ainsi que pour sa disponibilité ; nous tenons à remercier toutes les banques de la région d'Akbou, pour toute la sympathie dont ils nous ont fait preuve ;

Notre remerciements s'adressent également aux membres de Jury pour avoir acceptés d'examiné et d'évaluer le présent travail.

Nous tenons à exprimer nos remerciements, notre respect et notre profonde gratitude à l'ensemble de mes enseignants, pour leurs disponibilités, leurs orientations et conseils.

Enfin, nous tenons à remercier également tous ceux qui ont été appelés, de près ou de loin, à nous accorder une aide quelconque dans notre travail, qu'ils sachent qu'on ne les a pas oubliés...

Dédicace

Je dédie ce travail à tout ma familles surtout ma mère, que dieu la garde pour moi

A mon très cher père qui m'a toujours soutenu

A mes sœurs Hakima, Kahina, Hanen et Merieme

A mes frères Djamal, Akli, Karim et Amer

A mon seul ami RIAD qui est toujours à mes coté et qui m'a aidé trop, à tous les enseignants qui m'ont enseigné durant tout mon parcours éducatif et scientifique.

Je tiens à leur dire merci beaucoup pour leur aide et je vous souhaite une vie pleine de bonheur.

Lahna

Je dédie ce mémoire à :

Mes très chers parents qui ont été toujours à mes côtés

A mes chers sœurs : Wissem et Asma,

A mon unique petit frère Amine,

A mes cousins Yanis et Hani,

A mes cousines,

A tous mes amis avec qui j'ai passé de bons moments tout au long de ces deux années d'études en master.

Lamia

Liste des abréviations

Elements	Designations
ABC	Arab Banking Corporation.
ACL	Agglomération Chef-Lieu.
AGB	Gulf Bank Alegria.
AS	Agglomération secondaire.
BA	Banque d'Algérie.
BADR	Banque de l'Agriculture et de Développement Rural.
BAD	Banque Algérienne de Développement.
BCA	Banque Centrale d'Algérie.
BCIA	Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie.
BDL	Banque de Développement Locale.
BEA	Banque Extérieure d'Algérie.
BNA	Banque Nationale d'Algérie.
BNCI	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.
BNP	Banque Nationale Populaire.
BGM	Banque Générale Méditerranéenne.
BPA	Banque Populaire Arabe.
BPCA	Banque Populaire du Crédit d'Algérie.
BPCI	Banque Populaire Commerciale et Industrielle.
CAB	Compagnie Algérienne de Banques.
CAD	Caisse Algérienne de Développement.
CEDA	Caisse d'Equipement et de Développement de l'Algérie.
CFAT	Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

CFCB	Compagnie Française de Crédit et de Banque.
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.
CMC	Conseil de la Monnaie et de Crédit.
CPA	Credit Populaire Algérien.
CRMA	Caisse Régionale de Mutuelle Agricole.
DA	Dinar Algérien.
FMI	Fonds Monétaire International.
IDE	Investissements Directs Etrangers.
LMC	Loi de la Monnaie et de Crédit.
MISR	Banque Mixte d'Algérie.
NEG	Nouvelle Economie Geographique.
SGA	Société Générale Algérien.
SMC	Société Marseillaise de Crédit.
ZAC	Zone d'Activité Commerciale.
ZE	Zones Eparses.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : notion de base sur les banques et le système bancaire algérien.....	05
Introduction	05
Section 01 : généralités sur les banques.....	05
Section 02 : évolution du système bancaire algérien.....	09
Conclusion.....	31
Chapitre 02 : L'analyse théorique de la localisation des activités économiques.....	32
Introduction.....	32
Section 01 : Vue sur la théorie de localisation spatiale.....	32
Section 02 : Les facteurs de localisation des activités économique.....	41
Section 03 : Les facteurs de localisation des agences bancaires.....	47
Conclusion.....	51
Chapitre 03 : L'étude des déterminants de l'implantation des agences bancaires dans la région d'Akbou.....	52
Introduction.....	52
Section 01: Présentation de la zone de l'enquête.....	52
Section 02 : Présentation de l'enquête de terrains et les résultats obtenus.....	57
Conclusion.....	63
Conclusion Générale.....	64
Bibliographie.....	66
Annexes.....	69
Liste des illustrations.....	73
Table des matières.....	74
Résumé	

Introduction générale

Le système financier est un élément principal qui régit l'activité économique dans différents pays. Il implique un impact décisif sur la croissance et la stabilité économique et joue un rôle déterminant de soutien à son activité. D'ailleurs, le système bancaire comprend à la fois les fournisseurs de produits, gestionnaires des risques financiers, mais également l'ensemble des distributeurs, qui sont soit directement les fournisseurs (les banques), soit les entreprises indépendantes, telles que les intermédiaires en opérations de banque en service de paiement.

L'histoire nous enseigne que les banques jouissent d'un rôle important et indispensable dans les différents systèmes économiques. Cette importance s'accroît davantage avec les bouleversements rapides et sans précédent que connaît l'environnement bancaire et financier international. Le système bancaire algérien a connu, au fil du temps, des mutations fondamentales suite aux mouvements de réformes institutionnelles et réglementaires entreprises depuis l'indépendance. En 1990, la promulgation de la LMC¹, conçue sous l'angle de la mutation qualitative de l'intermédiation financière, a eu une nette amélioration au niveau de cette intermédiation des banques et du degré de bancarisation de l'économie.

Les théories de localisation des banques sont généralement formulées en fonction d'un espace théorique abstrait dont les dimensions ne sont pas précisées. Une bonne théorie générale devrait s'appliquer à tous les espaces, petit et grand, cependant quel que soit la dimension de la firme et la nature de son activité, les décisions de localisation sont le résultat d'une confrontation entre la demande des banques et l'offre des facteurs de localisation des collectivités territoriales.

Le développement économique d'un territoire repose sur la densité et la dynamique de son tissu d'entreprises. Ce dernier dépend de ce que le territoire peut offrir comme avantages comparatifs. Cependant, tous les territoires ne se valent pas, leurs facteurs d'attractivité varient dans le temps et selon leurs spécificités. Ces facteurs sont, notamment pris en compte par les banques lors de l'implantation géographique de leurs activités pour bénéficier des externalités positives.

¹Sadeg A., (2005), « le Système bancaire algérien, la réglementation relative aux banques et établissements financiers », Alger, P.15.

Problématique

La banque est un organe vital dans la vie économique car elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits. A cet effet, les banques doivent s'adapter afin de continuer à fournir des services de qualité et atteindre leurs objectifs, en élargissant leurs réseaux d'agences en s'implantant dans de nouvelles zones.

L'implantation de ces agences bancaires dans des nouvelles zones nous amène à poser la question centrale suivante :

Quel sont les principaux facteurs qui ont déterminé le choix de localisation d'une agence bancaire dans une zone ?

Cette question principale soulève des interrogations subsidiaires :

- Quels sont les déterminants d'implantation d'une agence bancaire ?
- Quelle est la part de population active nécessaire pour l'implantation d'une agence dans une zone géographique?
- Une zone industrielle est-elle importante pour l'implantation d'une agence bancaire ?

Intérêt et objet de recherche

Les banques font parties de notre vie quotidienne dans un monde où la finance devient de plus en plus immatérialisée. Donc, c'est un sujet qu'on peut qualifier d'actualité et il est évident que l'on cherche à utiliser les services qu'elles offrent et de les exploiter au profit même de l'économie nationale.

Ainsi, l'objet de ce thème est de montrer tous les facteurs de localisation d'une agence bancaire dans la région d'Akbou, que ce soit la proximité à la clientèle ou des autres banques de même secteur ou le niveau de sécurité soit mise en place, la densité de population...etc.

Hypothèses

A la lumière de ce qui précède, une première réponse à toutes ces interrogations peut se trouver dans les hypothèses suivantes :

H1 : La première consiste à lier la localisation stratégique des banques à la zone d'activité économique.

La tendance de la spécialisation suivie par les banques recommande de rattacher un intérêt particulier à l'activité économique principale pratiquée par la population de la localité concernée comme l'existence des usines ou du port de l'aéroport ou l'existence d'un grand nombre de locaux commerciaux...etc.

H2 : La deuxième hypothèse s'intéresse à la taille de la population active et à la densité démographique.

Si la taille de population dans une zone est très importante donc l'implantation d'une agence bancaire dans cette zone est factu.

Méthodologie de recherche

Afin de répondre aux différentes questions posées en problématique et de vérifier la validité des hypothèses, on a tout d'abord effectué une analyse théorique et empirique visant à construire un corpus conceptuel nous permettant d'appréhender facilement le sujet. Ainsi, nous avons effectué une recherche documentaire où nous avons pu consulter et explorer différents ouvrages et supports tels que : les dictionnaires, les livres, les revues et internet afin de collecter le maximum d'informations en rapport avec notre travail.

Par la suite, nous avons soutenu notre étude avec un questionnaire qui est composé de huit questions destiné aux déférentes banques de la région d'Akbou qui sont de l'ordre de huit banques : BADR, BDL, CNEP, CPA, AGB, BNP Paribas, NATIXIS, SOCIETE GENERALE.

Plan de travail

Notre travail sera articulé autour de trois chapitres ; les deux premiers sont théoriques, et le troisième chapitre est consacré au cas pratique ainsi qu'à l'enquête de terrain. De ce fait, nous essayerons dans le premier chapitre de présenter, en général, les banques en présentant ses définitions et ses typologies ainsi son rôle dans une première section, en suite de présenter l'évolution du système bancaire algérien dans la deuxième section ;

Ensuite, le deuxième chapitre nous l'avons reparti en trois sections dont la première est l'analyse théorique de la localisation des activités économiques, la deuxième section est les facteurs de localisation des activités économiques, la troisième section est les facteurs de localisation des agences bancaires ;

Enfin, dans le troisième chapitre nous avons présenté et analysé une étude traitée par une approche basée sur l'étude d'un échantillon de banques, privées et publiques, en se basant sur une enquête de terrain via un questionnaire où nous tenterons de comprendre la problématique de localisation des agences bancaires.

Introduction

Le Système bancaire est défini comme étant: « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire »¹.

Le secteur bancaire occupe une place importante dans le financement de l'économie de tous les pays quelque soit leur niveau de développement.

Les activités de la banque sont multiples et diverses. Elles enclavent la collecte des ressources auprès de sa clientèle et l'octroi de crédit.

Ce chapitre sera scindé en deux sections :

- La première section décrit les caractéristiques de la banque et ces généralités ;
- La deuxième section porte sur quelques concepts de base sur le système bancaire algérien.

Section 01 : généralités sur les banques

Le terme de banque renvoie à deux conceptions. Soit il s'agit d'un secteur d'activité économique, celui traitant les opérations de banque (le secteur bancaire), qui comprend les fournisseurs et les distributeurs des contrats relatifs à ces opérations. Soit le terme vise l'un des types d'entreprises actifs dans ce secteur, essentiellement des établissements de crédit ou des établissements de paiement, s'agissant des fournisseurs de services, ou des entreprises d'intermédiation bancaire, pour ce qui concerne les distributeurs de ces mêmes services².

1-1 Définitions

Selon VEYRENC « La banque apparait comme le trait d'union entre le travail en quête de capitaux pour produire, et le capital en quête de travail pour fructifier »³.

Le concept banque à plusieurs définitions selon plusieurs aspects :

¹ Guy CAUDAMIN et J. M, P123.

² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque>.

³ VEYRENC A, « Banque, bourse et assurance », DURASSIE. G & commerce, Paris, 1998, P.80.

1-1-1 Aspect économique

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt à vue, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opération de crédit ou en opérations financières, la banque agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts, accorde des crédits, règle les ordres de paiement à des tiers⁴.

1-1-2 Aspect juridique

Du point de vue juridique nous pouvons adopter la définition suivante :

« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 N°90-10 de la loi de avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Les opérations de banque comprennent la réception de fonds de public, les opérations de crédit ainsi la mise à la disposition de clientèle des moyens de payement et la gestion de ceux –ci »⁵.

1-1-3 Aspect étymologique

Au XVI^e siècle, la banque était « la table de changeur ou de commerçant, le lieu où se fait le trafic, le commerce de l'argent ». Le mot banque correspond à une forme féminine de « banc » et dérive de l'italien « banca » introduit en France lors de l'installation des banques italiennes à Lyon⁶.

1-2 Les opérations de banque

Il existe trois (3) catégories d'opérations de banque pour lesquelles les établissements de crédits jouissent d'un monopole :

⁴ Josette et Max PEYRARD : dictionnaire de finance, 2^eédition, Belgique, 2001, page25.

⁵ GARSNAULT (P) et PRIANI(S) « La banque fonctionnement et stratégie » Ed : economica Paris 1997 2 Ibid. P10

⁶ Catherine Karyotis : l'essentiel de la banque, 2^eédition, France, 2015, page17.

1-2-1 La réception des dépôts du public

La réception des dépôts, correspond au dépôt d'argent par un tiers (personne physique ou personne morale) auprès d'une personne habilitée. Cette activité de collecte de ressources est, essentiellement, réservée aux établissements de crédits qui peuvent les rémunérer et aussi les placer pour leurs propres comptes. Ils ont l'obligation de restituer les sommes déposées dès que la demande leur en est faite.

1-2-2 La distribution de crédit

Le terme crédit doit être pris au sens large de crédit décaissé, engagement par signature, mais également crédit-bail et locations assorties d'option d'achat.

1-2-3 Les services bancaires de paiement

Il s'agit de la mise à disposition de la clientèle de moyens de paiement et de la gestion, à savoir, de tout instruments permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

1-3 typologies des banques

La typologie des banques nous permet de souligner l'existence de plusieurs catégories de banques :

1-3-1 Banque centrale (banque d'Algérie)

La banque centrale c'est une institution qui gère la monnaie d'un pays, elle contrôle la masse monétaire, elle émet des billets de banques, la principale objectif de nombreuses banques centrales est la stabilité des prix, met en œuvre la politique monétaire, conserve les réserves de change d'un pays et surveille le système financier⁷.

Les banques centrales sont considérées comme un cas particulier de banques et cela parce que la banque centrale, à travers ses trois fonctions principales, est considérée comme étant : une banque d'émission, une banque des banques et enfin, une banque de l'Etat.

⁷ : MIKDASHI Z : les banques à l'ère de la mondialisation, édition. Economica, paris1998.

1-3-2 Les banques commerciales (Les banques de dépôts ou de crédits)

Elles sont spécialisées dans l'octroi de crédit, généralement à court terme, et dont les capitaux propres sont représentés par des fonds confiés par la clientèle, ce qui laisse entendre que leur activité est basée surtout sur les dépôts de celle-ci.

1-3-3 Les banques d'investissements (Les banques de crédit à moyen et à long terme)

Leurs opérations sont destinées, généralement, à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques font recours aux fonds des épargnants, mais, dans la majorité des cas, elles se contentent de leur capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligations (assimilées aux dépôts à terme).

1-3-4 Les banques d'épargnes ou de prévoyance

Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants ; leurs dépôts sont dans la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livrets d'épargne ; ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

1-3-5 Les banques d'affaires

Ce sont les banques qui réduisent leurs activités au financement et à la gestion des autres établissements en leur octroyant des crédits ou encore de participer dans leur capital. Elles interviennent donc sur le marché des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres.

1-3-6 Les banques mixtes

Ce sont des banques qui partagent les caractéristiques des banques de dépôts et des banques d'affaires.

Section 02 : évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, après l'indépendance du pays en 1962. Il est constitué, au départ, de l'héritage des institutions et structures existantes à cette date⁸.

Par la suite, et plus spécialement à partir de 1970, les modes d'organisation et de fonctionnement de ce système vont être marqués par les choix et les options politiques et économiques qui seront effectués : nationalisations, élargissement du secteur public au détriment du secteur privé, plans d'investissements multisectoriels centralisés, industrialisation accélérée, etc.

Parmi ces réformes la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 Avril 1990, qui a donné un nouveau visage au système bancaire algérien. On peut caractériser le système bancaire algérien en deux phases:

- La première consiste à créer un institut d'émission spécifiquement algérienne, la banque centrale d'Algérie, et une monnaie nationale, le dinar algérien.
- La seconde, c'est la résolution de la charte d'Algérie, qui est, au lendemain de l'indépendance, le document de référence, notamment en matière économique.

Le système bancaire qui résultera après cette charte en 1966-1967, sera transformé, à partir de 1970, dans son rôle, ses missions et son fonctionnement, pour être en adéquation avec les exigences d'une économie planifiée.

La période 1966-1967 sera marquée par la création de trois banques : la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Ces banques vont remplacer les banques privées étrangères.

Dans le cadre de cette section, les différentes étapes historiques du système bancaire algérien seront en revue dans les périodes allant de 1966 à nos jours.

⁸ AMMOUR Benhalima, le système bancaire algérien : textes et réalité, éditions Dahlab, Alger, 1996, pages 9.

2-1 définitions du système bancaire algérien

L'Algérie comme tout autre pays dispose d'un système bancaire qui constitue la base de l'économie et qui est un facteur important pour le développement économique. Avant la récupération de la souveraineté, l'Algérie avait un système reposant sur une institution d'émission, un groupe de contrôle du crédit et un ensemble de banques étrangères qui ont des rôles diversifiés.

Après l'indépendance, l'Algérie a disposé d'un système bancaire propre à elle, ce dernier est le produit d'un processus qui c'est réaliser en plusieurs étapes, débuté par la récupération de la souveraineté nationale et la mise en place d'un système bancaire national, arrivant à la planification financière.

2-2 Rappel historique du système bancaire algérien

Il nous paraît important de rappeler l'historique du système bancaire algérien, permettant ainsi de nous donner un aperçu sur le contexte dont lequel a évolué l'entreprise bancaire depuis l'indépendance à ce jour.

2-2-1 la veille de l'indépendance

A la veille de l'indépendance de l'Algérie, le système bancaire se composait de filiales des banques étrangères implantées au nord du pays, notamment dans les villes portuaires, et dont la finalité est d'assurer les opérations bancaires et financières nécessaires aux transactions commerciales.

- Crédit agricoles, composé de trois catégories d'établissements publics de droit français ;
- La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel qui coordonne vingtaine de caisses régionales du crédit agricole mutuel, de laquelle dépendent une soixantaine de caisses locales;
- La Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de Prévoyance, qui coordonne la section crédits des SPA ;
- La Caisse des Prêts Agricoles, qui consolide les dettes à court termes des colons auprès du Crédit Agricole mutuel ;
- Le crédit Populaire, avec un certain nombre de caisses locales ;

- La Caisse d'Équipement et de Développement de l'Algérie, ancêtre de la Caisse Algérienne de Développement ;
- Deux banques d'affaires.

2-2-2 De l'indépendance à 1966

Durant cette période, l'Algérie a opté pour le premier souci à la récupération de souveraineté monétaire par la création du dinar algérien « DA » et l'institution d'émission ; c'est la Banque Centrale d'Algérie « BCA »⁹. Les premières actions vont dans le sens, à partir d'institution existantes; de mise en place de nouveaux instruments; l'un chargé du financement du développement, la Caisse Algérienne de développement « CAD » et l'autre, de la mobilisation de l'épargne, Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP ».

A. La création de la « BCA »

Dès le lendemain de l'indépendance, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire, en créant son propre institution d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie » qui a été créée par la loi, n° 62-144 du 13 décembre 1962, afin de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, par le crédit et les échanges, les conditions favorables à un développement économique national.

Elle a pour fonctions principales :

- D'émettre des billets de banque et réguler la circulation monétaire ;
- De diriger et contrôler la distribution du crédit ;
- D'acheter et de vendre de l'or de la devise ;
- D'accorder des concours à l'Etat sous forme soit d'escomptes d'obligations cautionnées souscrites à l'ordre du trésor, soit d'avances pures et simples consenties à ce dernier ;
- De placer et gérer les réserves des changes du pays ;
- D'autoriser sous forme de Licence, les importations et exportations des opérateurs nationaux publics ou privés.

⁹ KPMG : « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Edition, 2012, page 07.

B. La création du Dinar Algérien

Fut créée le 10 Avril 1964, A ces actions s'ajoutent d'autres telles que, la création de nouveaux organismes pour le financement de l'économie et du logement.

C. La Caisse Algérienne de Développement

Après la naissance de la Banque Centrale d'Algérie, il fut créé la Caisse Algérienne de Développement « CAD », le 07 mai 1963 par la loi n°63-165« qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, à la direction du Trésor, par son rôle de gestion du budget et de la contre-valeur des aides étrangères, à une banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à prendre ; à un établissement de crédit à court, moyen et long terme ; à une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'État »¹⁰

Elle reprend les tâches des organismes français ayant cessé leurs activités :

- Le crédit foncier de France ;
- La caisse des dépôts et consignations ;
- La caisse nationale des marchés de l'Etat ;
- Et surtout la caisse d'équipements et de développement de l'Algérie « CEDA ». La CAD est devenue une Banque Algérienne de Développement « BAD » le 30 juin 1971.

D. La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance « CNEP »

La CNEP fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n°64-227 du 10 août1964¹¹, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagé par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements.

Les trois principaux domaines d'intervention de la CNEP sont :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;

¹⁰ TIANO.A, le Maghreb entre les mythes, P.U.F, Paris, 1967.

¹¹ ZIBOUCHE T : « les déterminants du choix de la présence des banques étrangère en Algérie » : cas de BNP Paribas, thèse magister, page 131.

- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources.

2-2-3 La période 1966-1970

Durant cette période, l'Algérie a opté pour la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui pour la plupart ont vu le jour à la faveur des mesures de reprise des banques étrangères décidées durant cette période (nationalisation des banques étrangères).

Ce système bancaire classique sera achevé par la création du Crédit Populaire d'Algérie « CPA », la Banque Nationale d'Algérie « BNA » et la transformation des banques privées étrangères en banques nationales.

A. La Banque Nationale d'Algérie « BNA »

La BNA a été créée par l'ordonnance n°66-178 le 13 juin 1966, afin de répondre aux besoins financiers portant des secteurs publics.

La BNA est la première banque commerciale nationale. Elle exerce toutes les activités d'une banque universelle avec un département spécialisé dans le financement de l'agriculture. En 1982, elle devient une banque spécialisée avec pour objet principal la prise en charge du financement de l'agriculture et de la promotion du monde rural. Elle est la première banque publique à avoir obtenu son agrément dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit.

La BNA a démarré ses activités sur la bases des structures des banques privées ayant cessé leurs activités en Algérie comme :

- Le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie « CFAT » ;
- La banque nationale pour le commerce et l'industrie « BNCI » ;
- Le crédit industriel et commercial ;
- La banque de Paris et des Pays-Bas ;
- Le comptoir d'escompte de Mascara.

La BNA est un instrument de planification financière. Elle est chargée d'exécuter la politique du gouvernement en matière de crédit à court terme.

B. Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA »

Quelques temps après la création de la BNA, le système bancaire national a été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA.

Le CPA est créé le 29 décembre 1966, le CPA reprend, dans un premier temps, les activités de cinq banques populaires étrangères :

- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (BPCI Alger).
- La banque populaire commerciale et industrielle d'Oran (BPCI Oran).
- La banque populaire commerciale et industrielle de Constantine (BPCI Constantine).
- La banque populaire commerciale et industrielle d'Annaba (BPCI Annaba).
- La Banque Populaire du Crédit d'Algérie (BPCA).

Dans un second temps, à partir de 1967, le CPA reprend les activités de la Banque Algérie-Misr, de la société Marseillaise de Crédit en Algérie (SMC Algérie), de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB), de la Banque Populaire Arabe (BPA). En 1985, le CPA, par cession d'actifs (agences employés et comptes clients), donne naissance à la BDL. Le CPA est agréé en 1997.

Elle avait pour mission le financement de l'artisanat, l'hôtellerie et les professions libérales. On lui confia aussi les opérations bancaires des petites et moyennes entreprises. Elle est chargée d'octroyer des crédits au secteur privé, aux entreprises autogérées et nationalisées et non agricoles.

C. La Banque Extérieure d'Algérie « BEA »

La BEA a été créée par l'ordonnance N°67-204 du 01 octobre 1967 sous la forme d'une société nationale. La BEA a repris successivement les activités de la Société Générale. Elle a repris pour l'essentiel les activités des banques suivantes :

- Le Crédit Lyonnais ;

-Le Barclays Bank Limited;

-Le crédit du Nord ;

-La banque Industrielle De l'Algérie et de la Méditerranée.

La BEA est une banque de dépôt au même titre que la BNA et le CPA. Elle a une mission particulière dans le domaine du développement des relations financières avec l'extérieur, ainsi qu'elle intervient pour toutes les opérations bancaires classiques, là où le secteur public occupe une place prépondérante.

2-2-4 La période 1970-1978

A partir de 1970, un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle des banques qui consiste à la gestion et au contrôle des opérations financières des entreprises publiques, a été imposé et adapté par l'instauration de la planification comme mode de gestion de l'économie.

Dans ce cadre, la Caisse Algérienne de Développement « CAD », laisse place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD », qui sera chargée du financement des investissements productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

2-2-5 La période 1978-1986

En 1978, le Trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public. Les banques primaires n'interviennent pas plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970.

La loi de finance 1982, a confié la charge des investissements dits stratégiques au Trésor public. Pour les autres investissements publics, les banques primaires interviennent selon les critères de rentabilité financière.

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques publiques spécialisées ont été créées :

- Une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales.
- Une banque des collectivités locales, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales.

A. La création de la Banque Agricole et du développement rural « BADR »

La BADR est une institution financière nationale issue du démembrement de la BNA. Elle est créée en 1982 (décret n° 82-106 du 13 mars 1982). Elle a pour activité principale de développer les secteurs agricoles, de la pêche et des ressources halieutiques, ainsi que la promotion du monde rural. Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement 290 agences ; c'est le réseau le plus fort.

B. La création de la Banque de développement local « BDL »

La BDL fut créée par le décret du 31 avril 1985.

Elle sera chargée du financement des entreprises économiques locales jusque-là prises en charge par le CPA.

En plus de cette mission la BDL réalise les opérations de prêts sur gages, ainsi que toutes les opérations de banque commerciale.

C. La loi bancaire du 19 Août 1986

Cette loi est relative au régime des banques et des crédits. Elle est élaborée dans un contexte caractérisé par :

- La gestion de l'économie, qui demeure planifiée centralement et la mise en œuvre du deuxième plan quadriennal ;
- La crise financière et économique aiguë, apparue à la suite de la chute conjuguée des prix des hydrocarbures et des cours du dollar américain ;

Son principal objectif est d'apporter des aménagements au mode du financement du secteur public économique.

La loi bancaire introduit également des nouvelles dispositions, en matière de garanties pour les banques et les déposants. Dans ce cadre, il est à relever que le secteur bancaire s'est pour la première fois, instauré par la loi bancaire du 20/08/1986.

2-2-6 La période de 1988 à nos jours

A partir de 1988, l'économie algérienne va connaître plusieurs réformes. La première est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques et sont, de ce fait, concernées par la réforme de 1988.

La loi relative à la monnaie et le crédit, promulguée en 1990, va créer un nouveau cadre dans lequel le système bancaire algérienne va évoluer.

La crise de l'endettement extérieure met en relatif les dysfonctionnements de l'économie nationale et d'autres réformes économiques sont engagées avec l'appui des organisations monétaires et financières Internationales et la Banque Mondiale. Durant toute cette période, le système bancaire sera au centre des ajustements opérés.

Les différentes phases qui ont caractérisés l'évolution du système bancaire algérienne sont analysées dans cette période.

- La réforme du secteur public de 1988 ;
- La loi relative à la monnaie, le crédit et la réforme bancaire ;
- Le système bancaire face à la contrainte extérieure ;
- Le système bancaire dans la période : 1999-2001 ;
- le système bancaire après 2001 ;
- Le système bancaire dans la période actuelle.

2-2-6-1 La réforme du secteur public de l'année 1988

A partir de janvier 1988, une réforme de l'économie algérienne reposant sur l'autofinancement des entreprises a été engagée. Cette dernière a pour objectif de rétablir une relation entre la banque et l'entreprise en réaffirmant leur caractère commerciale. Ces relations doivent être régies par les règles de la commercialité dans le cadre d'engagement contractuel.

La loi du 12 Janvier 1988 définit la banque comme étant une personne morale commerciale, dotée d'un capital et soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable.

Le rôle de la Banque Centrale d'Algérie a été accentué par cette loi et plus particulièrement la gestion des instruments de la politique monétaire.

Cette loi porte principalement :

- La création d'une nouvelle catégorie d'entreprise publique (l'entreprise publique économique) qui est appelée à avoir une plus grande autonomie de gestion ;
- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques (les fonds de participation). Les fonds de participation seront dissous en 1995, et remplacés par des holdings publics chargés de la gestion de capitaux marchands de l'Etat ;
- La mise en place d'un nouveau système de planification devant reposer sur une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans à moyen terme au niveau : national, des collectivités locales et des entreprises publiques.

Même si la loi de 1988 a donné l'autonomie financière de gestion aux banques, elle réaffirme le caractère planifié de l'économie.

2-2-6-2 La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit

A- Définition de la loi 90-10 du 14 avril 1990¹²

La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit confère le pouvoir en termes de politique monétaire exclusivement à la banque centrale qui exerce pleinement son rôle d'unique autorité monétaire en Algérie. Parmi les dispositions de cette loi, on peut distinguer :

¹² Journal officiel n°16 du 18 Avril 1990. p450-473.

- la Banque d'Algérie n'est pas soumise à l'enregistrement au registre du commerce.
- Elle n'est pas soumise aux prescriptions légales ou réglementaires concernant la comptabilité publique de l'Etat ni au contrôle de la Cour des comptes ; elle suit les règles ordinaires de la comptabilité commerciale.
- Elle n'est pas soumise aux dispositions de la loi n° 88.01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques. Autrement dit, la Banque d'Algérie est totalement indépendante de l'Etat.

B- Gestion et surveillance de la banque centrale

La direction, l'administration et la surveillance de la Banque Centrale sont assurées, respectivement par un Gouverneur assisté de trois vice-gouverneurs, le Conseil de la monnaie et du crédit et deux censeurs:

- Le conseil de la monnaie et du crédit, agit tant comme conseil d'administration de la Banque centrale que comme organisme administratif édictant les normes monétaires, financières et bancaires:
- Le Gouverneur et les vice-gouverneurs sont nommés par décret du Président de la République pour des durées de 6 ans et 5 ans respectivement.
- Le Gouverneur assume la direction des affaires de la Banque Centrale, il prend toutes mesures d'exécution et accomplit tous actes dans le cadre de la loi.
- Le Gouverneur signe au nom de la Banque centrale toutes conventions, les comptes rendus d'exercice, les bilans et les comptes de profits et pertes. Il représente la Banque centrale auprès des pouvoirs publics, des autres banques centrales, des organismes financiers internationaux et d'une façon générale, auprès des tiers.

La loi 90-10 a introduit deux structures essentielles en sein de la Banque d'Algérie, la première joue le double rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque d'Algérie à savoir le Conseil de la Monnaie et du crédit et l'autre exerce la fonction de superviseur du système bancaire algérien qui est la Commission Bancaire.

➤ **Le conseil de la monnaie et du crédit**

En tant que Conseil d'administration de la Banque d'Algérie (B.A), et en tant qu'autorité monétaire unique indépendante du trésor public, cet organe a pour mission de concevoir, formuler et arrêter les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit, qui sont mises en œuvre par les structures de la Banque d'Algérie (B.A).

➤ **Attributions en tant qu'autorité monétaire**

De façon générale la Banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de régulariser le marché des changes.

➤ **La commission bancaire**

La commission bancaire est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire. Elle est dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques.

Elle est chargée de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Elle examine leurs conditions d'exploitation et veille à la qualité de leurs situations financières. Elle veille aussi au respect des règles de bonne conduite de la profession. Elle constate, le cas échéant, les infractions commises par des personnes non agréées qui exercent les activités des banques et des établissements financiers et leur applique les sanctions disciplinaires prévues par la loi.

C- Les acteurs du système bancaire algérien

➤ Les banques publiques

Les banques publiques n'ont pas été agréées par le conseil de la monnaie et le crédit (CMC) qu'à partir de 1997.

En d'autres termes, depuis 1990 et jusqu'à leur agrément, le conseil de la monnaie et le crédit a permis à ces banques publiques d'exercer en toute légalité, en marge de la loi relative à la monnaie et le crédit.

Les banques publiques exerçant en 2001-2002 ainsi que la date de leur agrément par le CMC sont reprises ci-dessus :

- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) : agréée le 06 1997 ;
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) : agréée le 25 septembre 1997 ;
- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) : agréée le 07 février 2002 ;
- La Banque Agricole et de Développement Rural (BADR) : agréée le 17février 2002 ;
- La Banque de Développement Local (BDL) : agréée le 17février 2002.

A côté de ces banques publiques, il est à relever l'existence :

- De la Caisse Régionale de Mutuelle Agricole (CRMA), qui a été agréée par le CMC le 06 Avril 1997, pour effectuer des opérations de banque, alors que le ministère des finances agréé ce même établissement pour effectuer des opérations d'assurances ;
- De la Banque Algérienne de Développement (BAD) avant sa restructuration récente en fonds national d'investissement, la BAD avait pour mission principale la gestion des lignes de crédit pour le compte de l'Etat. L'institution actuelle a pour mission de concourir au financement de l'investissement afin de réaliser les objectifs de développement national, en d'autres termes au financement du développement de l'économie nationale, mais aussi à la promotion des investissements directs étrangers (IDE).

➤ **Les banques privées**

Les banques privées algériennes

En fin des années 2001, sont apparues les banques privées algériennes suivantes ;

- El Khalifa Bank : le 27 Juillet 1997 ;
- Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (BCIA) : le 24 septembre 1998 ;
- Compagnie Algérienne de Banques (CAB) : le 28 octobre 1999 ;
- Banque Générale Méditerranéenne (BGM) : le 30 Avril 2000.

Les banques privées étrangères

Le secteur bancaire est composé de 14 banques privées en Algérie sont des banques privées à capitaux mixte ou étrangers implantées dans différentes régions du pays¹³, on peut citer :

- **City Bank 18 Mai 1998:**

Citibank a demandé et obtenu une licence bancaire commerciale, elle est présente en Algérie depuis 1992. Cette banque est présente en Algérie dans des secteurs comme la finance bancaire et la finance d'entreprise. Ses activités se concentrent autour de l'investissement étranger, la gestion de trésorerie. La banque dispose d'un réseau composé de quatre (04) agences.

- **Arab Banking Corporation (ABC) 24 September 1998:**

ABC-Algeria est une filiale d'Arab Banking Corporation Bahrein. Avant de s'installer en tant que banque de plein exercice, ABC-Algeria a commencé par ouvrir un bureau de liaison en 1995. Le bureau de représentation a été transformé en décembre 1998 en banque à part entière, par décision du 24 Septembre 1998 du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Son activité a commencé le 02 Décembre 1998 avec l'ouverture de son agence principale à Bir Mourad Raïs. Le réseau d'ABC-Algeria compte 18 agences.

¹³ KPMG, op cit, page 15-17.

- **Natixis AmanaBank 27 Octobre 1999:**

Natixis Algérie est une banque française agréée en 2000 sous le statut de banque universelle. Elle effectue son activité en tant que banque d'investissement. Le réseau de Natixis Algérie compte 12 agences implantées dans les principales villes du pays.

- **Société Générale Algérie (SGA)**

La Société Générale Algérie est une banque commerciale détenue à 100% par le groupe Société Générale (France). Agréée en 2000 avec le statut de banque universelle, la SGA dispose d'un réseau de 70 agences implantées dans les principales villes du pays.

- **Arab Bank 15 Octobre 2001 :**

Arab Bank est une succursale de banque agréée en octobre 2001 avec le statut de banque universelle. Son réseau est composé de quatre (04) agences.

- **BNP Paribas 31 Janvier 2002 :**

BNP Paribas Al Djazaïr est une filiale à 100% de BNP-Paribas (France) Agréée en janvier 2002. Elle est autorisée à effectuer toutes les opérations reconnues aux banques. Elle compte 58 agences réparties dans les principales villes d'Algérie.

- **El Baraka Bank :**

Est la première banque ayant pour activité le « Banking islamique » à s'être implantée en Algérie. La banque démarre ses activités en 1991. Ses actionnaires sont la BADR et le groupe D'Allah Al Baraka (Arabie saoudite). Elle a le statut de banque universelle. Aux termes de ses statuts, la banque a pour objet social les opérations de banque et d'investissement conformes à la Sharia. Ses activités doivent inclure la dimension sociale et solidaire. La banque a également pour objet statutaire la gestion des fonds Zakat. Les modes de financement que propose la banque sont les mêmes que ceux des banques islamiques à travers le monde. Elle est implantée sur tout le territoire national avec 25 agences.

- **Trust Bank Algeria :**

Agréée en septembre 2002, la banque a le statut de banque universelle. L'actionnariat est composé en majorité de sociétés à capitaux privés. Cette banque compte 12 agences.

- **Algeria Gulf Bank (AGB) :**

Membre de la Kuwait Project Company, Gulf Bank Algeria est une banque de droit algérien. Agréée en 2004, la banque a le statut de banque universelle qui propose des produits bancaires classiques, ainsi que des produits islamiques. Le réseau de la banque compte 24 agences.

- **Housing Bank for Trad and Finance-Algeria:**

La banque est agréée et débute son activité en 2003. Le capital social est détenu par 3 institutions financières. La banque dispose de cinq (05) agences.

- **Fransabank El Djazair :**

Créée en 2006, Fransabank El-Djazaïr SPA est une banque libanaise. Elle obtient un agrément de plein exercice. En janvier 2010, Fransabank El-Djazaïr a ouvert sa première agence bancaire à Oran. Son réseau comprend deux (02) agences.

- **Calyon-Algérie :**

Calyon Algérie est une filiale à 100% de Calyon SA (France), elle est la propriété du groupe français « Crédit Agricole ». Cette banque a été agréée comme banque universelle en 2007 pour effectuer toutes les opérations reconnues aux banques. Elle active principalement comme banque d'investissement et ne dispose que d'une (01) agence.

- **Al Salam Bank Algeria :**

Elle est une banque qui a été agréée en 2008 et qui offre des produits islamiques. La banque active dans l'investissement immobilier, les titres, les actions et les fonds d'investissement. Elle dispose de deux (02) agences, en dehors de l'agence principale.

- **Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria:**

Agréée en 2008 en tant que succursale de banque. Elle peut exercer toutes les activités reconnues aux banques et elle dispose de deux (02) agences.

2-2-6-3 Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)

En plus de la réforme du secteur public donnant lieu à l'autonomie de l'entreprise publique et à la promulgation de la loi relative à la monnaie et le crédit, les années 1990 ont été marquées par la réforme du système bancaire et la préparation de sa transition vers l'économie de marché.¹⁴

Les années 1990-1993 marquèrent la veille du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fond Monétaire International « FMI ». Durant cette période, l'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures.

Ce nouveau dispositif concerne les domaines de la politique monétaire et du taux de change et aussi le domaine de financement bancaire de l'économie.

2-2-6-4 Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations. Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole.

De plus, après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et de ses principaux pays créanciers.

Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer l'accord suivant :

- L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en Avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en Mai 1995. Il est d'une durée de trois ans.

¹⁴ABDELKRIM Naas : « Le système bancaire Algérie de la décolonisation à l'économie de marché », édition Paris, (2003).

Il également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

Avec ces deux accord, l'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché » laissant ainsi le gradualisme des réformes et l'aménagement d'une transition maîtrisée, comme prévu par le programme triennal élaboré en1992.

Durant toute cette période 1994-1998, l'Algérie va procéder à différents changements concernant entre autres la politique budgétaire et celle du taux de change.

2-2-6-5 Le système bancaire de l'année 1999 à2001

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché.

A partir de 1998, l'Algérie se retrouvait dans l'obligation de relever des défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays.

Pour ce faire, l'Algérie procède aux réformes suivantes :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde, d'abord, et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique.
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieures et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;
- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

2-2-6-6 Le système bancaire après l'année 2001

A. L'ordonnance N°01-01 de l'année 2001

L'ordonnance N°01-01 de 2001 modifiant et complétant la loi relative à la monnaie et au crédit : Sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie (B.A), des aménagements ont été introduits dans le but, de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Pour ce faire, l'ordonnance N°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10 a été créée, fractionnant le Conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le Conseil d'administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la B.A ;
- Le Conseil de la monnaie et de crédit, qui joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par décret présidentiel, alors qu'ils étaient en nombre de quatre dans la loi 90-10.

B. L'ordonnance N° 03-11 de l'année 2003 relative à la monnaie et le crédit

En 2003, le système bancaire algérien été marquée par la mise en faillite des deux banques privées. Il s'agit de la banque EL KHLIFA et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.I.A). Face à cette situation, les pouvoirs publics ont procédé à la refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, cela pour éviter ce genre d'éclats financiers de se produire à l'avenir. Alors, les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès :

- Permettre à la Banque d'Algérie (B.A) de mieux exercer ses prérogatives ;
- Renforcer la concertation entre la B.A et le gouvernement en matière financière ;
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public.

Les points saillants de cette nouvelle ordonnance concernent notamment :

- **L'exercice de l'activité bancaire**

Les activités bancaires ne peuvent être exercées que par deux catégories d'établissements : les banques et les établissements financiers. Ces deux catégories juridiques, que sont la banque universelle et l'établissement financier spécialisé, constituent les supports

les plus appropriés pour le développement de toute l'intermédiation bancaire en raison de la vocation universelle reconnue pour la première et le caractère spécialisé pour la seconde. Seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle toutes les opérations de banques telles que la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. Les établissements financiers peuvent effectuer toutes les autres opérations à l'exception des opérations de banque ;

- **Conditions de création des banques**

Sans préjudice des conditions fixées par le Conseil, par voie de règlement, à leurs personnels d'encadrement, nul ne peut être fondateur d'une banque ou d'un établissement financier ou membre de son Conseil d'administration, ni, directement ou par personne interposée, diriger, gérer ou représenter à titre quelconque une banque ou un établissement financier, ni disposer du pouvoir de signature pour de telles entreprises s'il a fait l'objet d'une condamnation, pour crime, pour détournement, concussion, vol, escroquerie, émission de chèque sans provision ou abus de confiance ; pour soustractions commises par dépositaires publics ou extorsion de fonds ou de valeurs ; pour banqueroute ; pour faux en écritures ; pour infraction au droit des sociétés ; pour recel des biens détenus à la suite de ces infractions ; pour toute infraction liée au trafic de drogue, au blanchiment d'argent et au terrorisme...

Par ailleurs il est formellement interdit à une banque ou un établissement financier de consentir des crédits à ses dirigeants, à ses actionnaires ou aux entreprises du groupe de la banque ou de l'établissement financier. La nouvelle loi souligne l'obligation pour les banques et établissements financiers de disposer d'un capital libéré en totalité et en numéraires au moins égal au montant fixé par un règlement pris par le Conseil conformément;

- **Centrale de risque**

La banque d'Algérie organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé « centrale des risques », chargé de recueillir auprès de chaque banque et chaque établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, la nature et le plafond de crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit. La banque d'Algérie communique à chaque banque et établissement financier, sur demande, les données recueillies concernant la clientèle de l'entreprise ;

- **Les privilèges accordés aux banques et établissements financiers**

L'ordonnance sur la monnaie et le crédit a accordé aux banques et établissements financiers des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui bénéficient d'un régime dérogatoire de droit commun. Ce statut particulier des créances bancaires se situe en fait parmi les revendications de la place. « Tout le monde sait que les banques travaillent avec beaucoup d'emprunts et peu de fonds propres. Ces emprunts sont appelés fonds du public. La banque étant par ailleurs soumise à un dispositif prudentiel très contraignant en termes de représentation du capital minimum, de couverture et de division des risques, de liquidité, de rentabilité, etc.

- **Respect des normes de gestion**

L'ordonnance sur la monnaie et le crédit, tout comme l'ancienne loi, reconnaît aux banques et aux établissements financiers le statut d'entreprise avec toutes les conséquences que cela comporte au plan de la rentabilité et de la performance. Les normes prudentielles obligent dorénavant les banques à mesurer les risques qu'elles prennent dans le cadre de l'activité, quantitativement (ratios) et qualitativement (contrôle interne).

C. Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 Aout 2010

Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 Aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Cette ordonnance a introduit de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangère installées, puisqu'elle stipule que « l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en vertu, de laquelle, il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes sociaux ». Ainsi, les banques et établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangers, doivent obtenir l'autorisation de l'Etat pour céder des actions à des tiers. Aussi, il est souligné, que les cessions d'actions doivent être conclues sur le territoire national et l'Etat dispose d'un droit de préemption sur ces actions.

2-2-6-7 Le système bancaire dans la période actuelle

Aujourd'hui, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales aux cotés de la Banque Centrale, 3 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une

banque des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, 3 caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire.... Les 1200 agences des réseaux bancaires restant toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99%. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assurent aujourd'hui des activités de type universel.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La mondialisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type leasing ou capital-risque, je précise que la banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert de produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourrait sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

La dernière réforme de la restructuration du secteur bancaire stipule un projet de création d'une entité d'affaires publiques qui viendra compléter l'offre en matière bancaire. Cette dernière va engendrer plusieurs nouvelles entités financières. Elle sera un centre d'expertise dans le domaine de l'engineering financier.

Le ministre des finances envisage de transformer la structure de banques, par la mise en niveau des différentes fonctions, notamment les systèmes d'information et la gestion des risques. Outre les privatisations partielles du CPA et de la BDL, cet exécutif évoque le projet de redéploiement institutionnel par la transformation graduelle de banques restant dans le giron public.

Conclusion

La confiance que la banque gagnera de sa clientèle dépendante de la qualité des services qu'elle proposera et à l'accueil qu'elle leur réservera, aux rémunérations des dépôts. Cette confiance de la clientèle vis-à-vis du système bancaire, permettra aux banques d'assurer les liaisons des secteurs ayant des déficits d'épargne et les secteurs en excédent.

Tout au long de ce chapitre, on a donné une définition du terme « Banque » sur trois optiques économique, juridique et étymologique, après on a passé en revue de toutes les opérations effectuées par l'entreprise bancaire ainsi ses typologies, ensuite on a donné un rappel historique sur le système bancaire algérien qui est un produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes.

Introduction

La localisation des activités économiques consiste à s'intéresser à la distribution spatiale des activités liées à l'économie. La localisation d'une activité ou d'une entreprise veut dire sa position sur un territoire relié à plusieurs éléments de son environnement ayant une influence sur les choix des sites d'implantation¹.

La question de la localisation des activités économiques apparaît d'une importance majeure pour l'économie spatiale comme pour la géographie économique car elle permet de décrire et d'expliquer l'organisation spatiale de l'économie.

De nombreux travaux se sont intéressés à la localisation des firmes. Il existe des travaux théoriques et empiriques et une multiplicité d'angles d'analyse. Ce chapitre se divise en trois sections, nous présenterons dans la première section les principaux travaux théoriques, le premier renvoi au modèle de (VON THÜNEN (1826). Le second model est celui d'ALFRED WEBER (1909). Ensuite le troisième est le modèle de CHRISTALLER (1933), puis, nous verrons la nouvelle géographie économique. Dans la deuxième section, nous essayerons à identifier les facteurs explicatifs de la localisation des activités économiques et enfin dans la dernière section, nous allons préciser les facteurs explicatifs des agences bancaires.

Section 01 : Vue sur la théorie de localisation spatiale

La théorie de localisation se subdivise en trois grandes branches notamment la localisation agricole avec Thünen, la localisation industrielle avec Weber et la localisation des services avec Christaller. Chaque branche ayant connu des ramifications et des prolongements importants²

1-1La localisation des produits agricoles de J-H-VONTHUNEN

Von Thünen (1826 cité par PONSARD, 1988) est appelé « le père des théories de la localisation ». Il se donne comme objectif d'expliquer les localisations optimales des

¹ MEHDI.F : « Aménagement du territoire et localisation industrielle » Mémoire de fin de cycle 2013/2014.

² KEVIN DJINSU SIMO : « les déterminants de la localisation des entreprises industrielles dans la région du centre Cameroun» 2012- 2013 P16.

activités agricoles. La localisation optimale est telle qu'en tout point de l'espace la rente foncière est maximisée.³

Thünen dans son modèle d'affectation agricole repose sur un certain nombre d'hypothèses. Elles se présentent comme suit:

- L'isotropie spatiale : qu'il considère que l'espace agricole est un espace homogène dans toutes les directions et tous les sens
- Le comportement rationnel : L'agriculteur et le consommateur ont un comportement économique rationnel
- La liberté de circulation : et cela par un seul moyen de transport, le coût de ce dernier est fonction directe et linéaire de la distance qui sépare le lieu de production du marché de consommation
- Une économie d'autosuffisance : qu'il n'existe pas d'importation et d'exportation
- La présence d'un centre unique qui représente le marché où se trouvent écoulés les produits agricoles

1-1-1 Le modèle de VONTHÜNEN

Le modèle de VON THÜNEN (1826) est mathématisé sous la forme suivante. Pour un produit donné "i", à une distance "d" du marché, la fonction de rente offerte est une fonction linéaire et décroissante, dont elle s'écrit :

$$R_i = (p_i - c_i) - T_i * d$$

Avec :

R_i: la rente foncière ou le profit;

P_i: le prix du marché du produit "i" par unité de surface;

C_i: le coût de production de "i" par unité de surface;

T_i: coût du transport de "i" par unité de distance pour le produit d'une unité de surface.

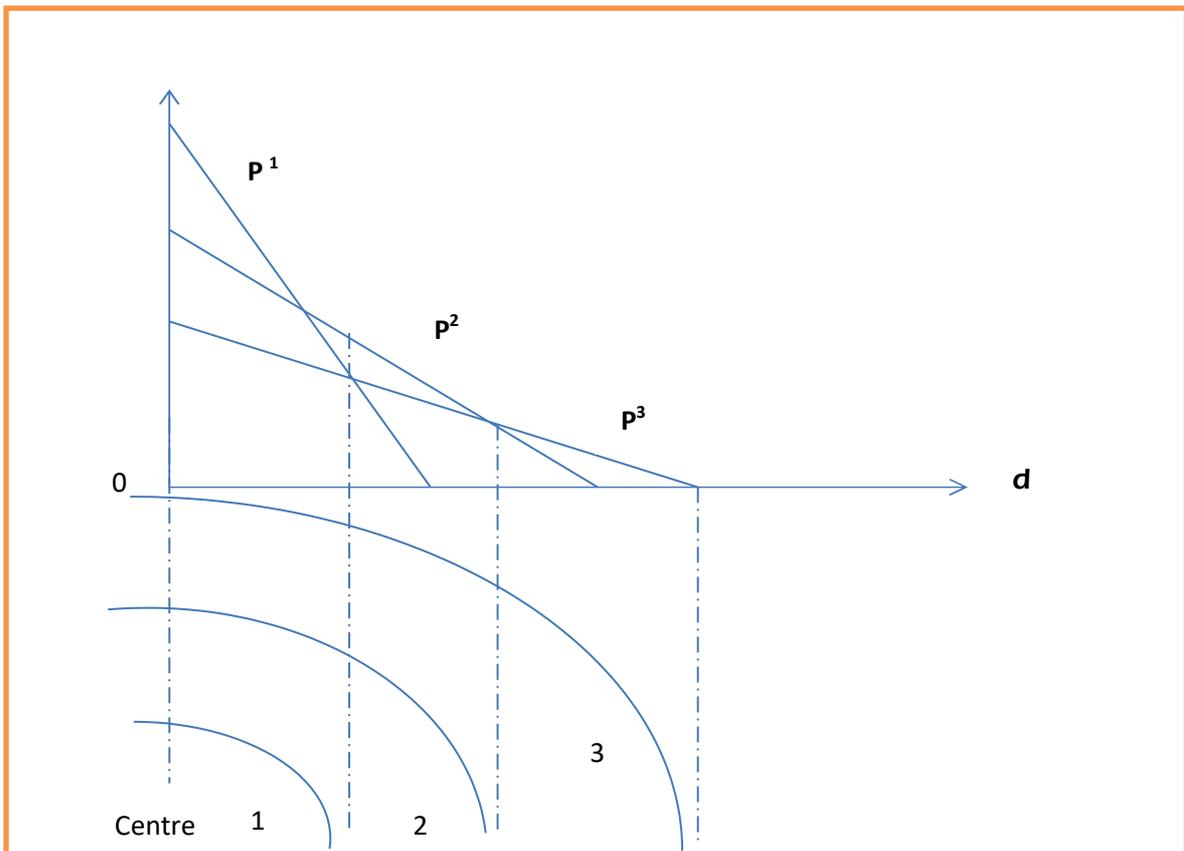
D : distance à la ville-marché.

³ BOUVARD.A, MILLION.F, HOMOCIANU.M, TOILIER.F, ZUCARELL.P « La localisation des activités économiques au sein de l'Aire Urbaine de Lyon » Rapport intermédiaire n°6 du projet Simbad Simuler les Mobilités pour une Agglomération Durable Décembre 2008.

D'après ce modèle écrit par VON THÜNEN nous observons que, lorsqu'on s'éloigne du marché, la rente foncière diminue. Avec, le coût de transport n'étant pas le même pour tous les produits, les courbes de profit de deux (2) produits peuvent se couper. Dont, le producteur choisira le produit pour lequel le profit (R_i) est le plus élevé.

L'équilibre, pour un prix donné de chaque produit, est donné par la confrontation des fonctions de rente et aboutit à des localisations en couronnes concentriques appelées cercles de VON THÜNEN. Pour trois produits, le graphique suivant permet de visualiser le principe de cet équilibre.⁴

Figure 1 : Localisation de trois produits dans le cadre de la rente de VON THÜNEN



Source : PONSARD, Analyse économique spatiale, 1988.

⁴ BOUVARD Aline, 2008. « Les facteurs de localisation des activités économiques : application à l'aire urbaine de Lyon ». Mémoire pour le Master 2 Recherche Transport, Espace, Réseaux. Université Lumière lyon 2. P9.

Nous remarquons dans ce schéma que lorsque la distance de la production des biens s'éloignent du centre ou le marché du prix de ce bien diminue, et contrairement si la distance est faible le prix augmente.

1-1-2 L'importance et les limites du modèle

Von Thünen demeure pionnier dans l'explication des facteurs de la localisation de certaines unités de production. Ce modèle est très avantageux lorsque la distance joue un rôle important avec l'activité (frais globaux d'exploitation) qui se trouve en relation avec l'ensemble de son entourage. Ce modèle peut être aussi utile pour faire des analyses pour le choix d'une localisation urbaine, remplaçant les différents produits agricoles par les différentes activités urbaines, et le marché par un pôle central dominant la ville, et cela afin d'expliquer la réduction de la densité des concentrations urbaines et la dépréciation de rente foncière, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville vers sa périphérie.⁵

Cependant, le modèle de Thünen n'est pas une référence dans l'explication du choix de localisation des unités industrielles basée sur la minimisation des coûts de transport car il présente des insuffisances. Les limites de ce modèle résident dans ses hypothèses en elle-même. Or le modèle de Von Thünen est difficilement applicable au contexte actuel car il n'a tenu compte que des réalités historiques de son époque.

1-1 La Localisation industrielle d'ALFRED WEBER

Contrairement à Von Thünen qui tente de résoudre le problème du choix de culture d'un produit agricole situé à un endroit donné, Alfred Weber tente de trouver la meilleure localisation pour une industrie donnée. La préoccupation de Weber est en quelque sorte l'inverse de celle de Thünen. C'est celui qui va élaborer le premier modèle de localisation industrielle. Selon lui, les industries chercheraient à se localiser là où elles peuvent minimiser les coûts de transport vers les marchés des inputs et les outputs. Pour lui, la meilleure localisation est celle qui minimise les coûts de production.⁶

Ainsi, le modèle repose sur un certain nombre de postulats dont on peut citer :

⁵ BELHEDI .A, « les modèles de localisation des activités économiques », article de recherche faculté des Sciences Humaines & Sociales, Université de Tunis, 2010, P20, 21.

⁶ KEVIN DJINSU SIMO, op cit. P24.

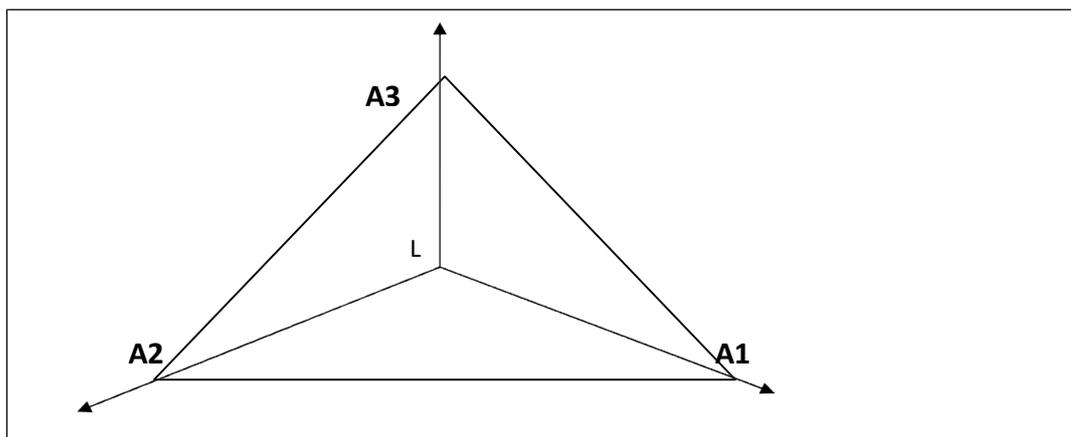
- Un espace homogène sur tous les plans;
- Un ou plusieurs lieux de concentration des ressources;
- Les marchés des produits finis sont ponctuels et assurent un écoulement des produits ;
- La concurrence est parfaite, c'est à dire que personne ne peut influencer les prix ;
- Les coûts de transport sont proportionnels au poids des matières premières et des marchandises et la distance ;

Pour élaborer son modèle, l'auteur tient compte de trois facteurs de localisation essentielle, deux facteurs régionaux (le coût de transport et le coût de main d'œuvre) et un facteur local (les forces d'agglomération). Il distingue :

1-2-1 Le coût de transport et le triangle de Weber

Selon Weber les frais de transport sont considérés comme un facteur majeur influençant la détermination du lieu de localisation. La situation des coûts minima de transport se présente par un point minimum des frais, qui se détermine géométriquement à partir de la prise en considération du poids et de la distance. Le choix de la localisation se définit par la comparaison entre le prix du transport des matières premières et le prix de transport des produits finis, ces trois points forment le triangle WEBER.⁷

Figure N° 2 : Le triangle de localisation d'Alfred WEBER



Source: TEFRA.M, « Economie des transports », Edition Ellipse, Paris, 1996, P145.

⁷ AIT LOUNIS Thiziri « stratégie de localisation des industries laitières : cas de la wilaya de Bejaia » mémoire du fin de cycle, université A. Mira 2013-2014.

A1 et A2 représentent les lieux d'extraction des matières premières

A3 c'est le centre de consommation

L c'est le lieu d'implantation de l'entreprise

Weber suppose que l'entreprise utilise deux sites d'extractions de matières premières et fournis un site de marché. Chaque matière première, ainsi que le produit fini, ont un poids et un coût de transport spécifique. Ce triangle détermine le point d'équilibre L censé être la localisation idéale, et toute déviation par rapport à ce point entrainerait une augmentation des coûts de transport.⁸

Pour déterminer le point de leurs équilibres, le lieu qui minimise les coûts de transport, Weber a mis en place un indice qui met en rapport le poids de la matière première et celui du produit fini.

$$\frac{\text{Nombre d'unité de distance de matière première}}{\text{Nombre d'unité de distance du produit fini}}$$

- Si le rapport est supérieur à 1 ; l'entreprise se localisera à proximité des lieux d'attractions
- Si le rapport est inférieur à 1 ; alors le lieu d'implantation sera à proximité du lieu de consommation.

1-2-2 La main d'œuvre

C'est le deuxième facteur qui peut agir sur le choix de localisation des entreprises, cette influence est exprimée par l'attraction que peuvent exercer les centres de main d'œuvre avantageux en termes de salaire. Pour déterminer le lieu d'implantation de l'entreprise WEBER utilise la méthode d'isodapane et introduit le concept d'isodapane critique (L'isodapane critique est celle où le supplément de coût de transport annule les économies de main d'œuvre. Il distingue deux situations :

- Si le marché de travail est situé à l'intérieur de l'isodapane critique, l'entreprise doit se localiser sur ce marché de travail.
- Si ce marché est à l'extérieur d'isodapane critique, l'entreprise choisira à se

⁸ DJEMAI Sabrina, « Essai d'analyse des facteurs déterminants la localisation des PME : cas de la wilaya de Jijel », mémoire de magister en sciences de gestion, Bejaia, 2010, P31.

localiser sur le lieu de point minimum des frais de transport.

1-2-3 les forces d'agglomération

Les forces d'Agglomération s'expliquent par la concentration géographique des firmes en matière de production et de débouchés. Elles peuvent entraîner l'émergence de nouvelles orientations et déviations par rapport aux localisations déterminées par les facteurs précédents. Les forces désagglomérations se traduisent par la hausse du prix de foncier provoquées par la concentration excessive qui tarit les emplacements disponibles.

En fin les forces d'agglomératives ou désagglomératives déterminent de nouvelles localisations autres que celles déterminées par le travail et le transport.⁹

1-2-4 L'importance et les limites de ce modèle

Contrairement à Von Thünen qui s'est focalisé sur le secteur primaire (agriculture), Weber a travaillé sur le secteur secondaire, son modèle permet de comprendre les raisons ou les choix de localisation des industries. De plus, Weber permet d'étendre le champ de la réflexion tant pour les décideurs que pour la science.

Le modèle de Weber présente de nombreuses limites. Les limites relevées dans le modèle de Weber ne sont pas loin de celles décelées dans les travaux de Thünen. Par exemple, Weber ne s'est limité qu'à une analyse tripartite or la réalité est plus complexe que ça. De plus, Weber considère que les salaires sont rigides alors que la réalité démontre qu'ils sont très variables. Il considère également que la localisation est essentiellement fonction des coûts de transport et que les autres facteurs engendrent des localisations alternatives, ce qui n'est pas le cas dans la réalité.¹⁰

1-3 La théorie des lieux centraux de CHRISTALLER (1933)

La théorie des lieux centraux est connue à partir des travaux du géographe allemand WALTER CHRISTALLER (1933) et de l'économiste allemand AUGUST LÖSCH(1940), son objectif est d'expliquer la taille et le nombre des villes et leur localisation dans un territoire.

⁹ TEFRA.M, « Economie des transports », Edition Ellipse, Paris, 1996, P145.

¹⁰ KEVIN DJINSU SIMO, op cit.P27.

La théorie des lieux centraux de CHRISTALLER est la première tentative d'explication systématique de l'organisation spatiale d'un système de villes à partir de principes économiques. Il cherche à démontrer qu'il existe une relation entre la localisation des villes et leur position dans la hiérarchie.¹¹

1-3-1 Le modèle de CHRISTALLER

Ce modèle vise à expliquer certaines régularités observées par CHRISTALLER quant à la taille, au nombre et à la localisation des villes. Les villes (définies comme des lieux centraux) sont vues comme pourvoyeuses de biens et services aux campagnes environnantes. Afin de démontrer les régularités observées (notamment en termes de localisation),

Christaller fixe un nombre de lieux centraux et de niveaux hiérarchiques, selon les termes suivants :¹²

$$N_t = K_t$$

Avec N_t le nombre de lieux centraux de niveau hiérarchique «t », et K_t le nombre de niveaux hiérarchiques. Ainsi, dans un système de hiérarchie 3, on trouvera 3 lieux centraux de niveau 1, 9 lieux centraux de niveau 2 et 27 lieux centraux de niveau 3. Sur cette base, Christaller pose les principes suivants :

- L'espace géographique est homogène (isotrope) ;
- La population et les ressources sont uniformément distribuées;
- Les consommateurs sont identiques et rationnels;
- Les prix sont fixés et aucun producteur ne peut réaliser de marge excédentaire (concurrence parfaite);
- Les coûts de transport des biens urbains sont à charge du consommateur rural;
- Il existe des économies d'échelles dans la production (i.e. le coût de production de

¹¹AIT MOUSSA. A« les déterminants de la localisation industrielle dans la zone d'activités Taharacht Akbou (Bejaia) mémoire fin du cycle, université A. Mira 2016-2017

¹²Idem.

certaines produits décroît avec la quantité produite);

Un lieu central de niveau t produit également des biens de niveau inférieur (dans un système de profondeur 3 ($K = 3$) les lieux de niveau 1 produiront ainsi des biens de niveau 1, 2 et 3, tandis que les lieux de niveaux 2 ne produiront que des biens de niveau 2 et 3 et les lieux à la base de la hiérarchie ne produiront que des biens de niveau 3).

Les principes 3, 4 et 5 impliquent que les consommateurs vont minimiser les coûts de transport et privilégier les lieux centraux les plus proches. En ajoutant le principe 6 (existence d'économies d'échelles), on obtient un nombre limité de producteurs ravitaillant les consommateurs les plus proches. L'ajout des principes 1 et 2 entraîne alors que ces producteurs seront régulièrement espacés. CHRISTALLER montre alors que l'hexagone est la figure géométrique permettant de couvrir l'espace de manière optimale, afin que toute la population soit desservie.¹³

1-3-2 Les limites du modèle

Cette architecture pose des problèmes mathématiques délicats et soulève de nombreuses questions d'ordre économique. Des discussions sur la forme optimale des surfaces de marché, l'effet de l'« entrée » de nouveaux concurrents, les distorsions du modèle initial dues à la non-uniformité de l'environnement, les conditions de la concurrence spatiale, la forme des courbes de demande dans l'espace, la politique des prix des firmes, etc. La littérature suscitée par la théorie des lieux centraux est non seulement immense, mais encore diversifiée.¹⁴

1-4 L'approche de la nouvelle économie Géographique

La plupart des modèles présentés d'une façon ou d'une autre ont souligné l'importance de la main d'œuvre, les coûts de transport et la distance dans leurs analyses pour le choix de localisation, mais P. KRUGMAN (1991) peut être considéré le premier initiateur de cette approche de l'économie.

¹³ AIT MOUSSA. A, op cit.

¹⁴ BOUVARD.A, 2008. Op cit.

1-4-1 le modèle de Paul KRUGMAN (prix Nobel 2008)

Paul KRUGMAN a mis en œuvre un nouveau modèle de localisation basé sur le concept d'économie d'agglomération afin d'expliquer la concentration spatiale d'entreprise d'un même secteur d'activité.

L'idée principale de P. KRUGMAN lorsqu'il aborde l'économie géographique est de décrire les raisons de la localisation des activités productives dans l'espace. Pour lui il est évident que la localisation des activités à l'intérieur des nations est un sujet important.

Il pense que les forces centrifuges, les dés économies externes, les facteurs immobiliers, les rentes foncières sont les forces qui affectent la concentration géographique. Il évoque plusieurs raisons qui expliquent la rupture de la NEG avec l'économie spatiale par exemple, les coûts de transports, la différenciation des biens, etc. Mais en plus de ces facteurs, il évoque ce qu'il appelle les nouveaux facteurs de l'agglomération notamment l'approche des externalités de réseaux et les modèles de rendements croissants d'adoption qui expliquent la localisation des agents à la fois par la préférence des individus et les économies d'agglomération.¹⁵

1-4-2 Les limites du modèle

Ce modèle présente plusieurs limites. Krugman fonde la géographie économique sur la préférence pour le commerce international, il ne prend pas en considération les relations sociales, de même que le comportement stratégique des firmes, etc.

Section02 : Les facteurs de localisation des activités économique

Après avoir présenté les principales théories de localisation économiques dans la section précédente, dans cette section nous allons présenter les principaux facteurs de localisation des activités économiques.

2-1 Les facteurs de production

On entend par les facteurs de production, les ressources naturelles et les ressources humains.

¹⁵KEVIN DJINSU SIMO, op cit, P14.

2-1-1 les ressources naturelles

La proximité des sources d'énergie et la disponibilité des matières premières à proximité des lieux de production est un facteur essentiel dans la localisation des industries surtout les industries de base. Le volume et le poids de la matière première, qui coûtent cher à transporter, poussent les entreprises à se localiser près de leurs sources.

Avec l'augmentation des besoins et de la raréfaction des réserves, le rôle de l'eau a pris plus d'importance. C'est pour cela, que les grands consommateurs d'eau s'implantent en bordure (pour le refroidissement, les centrales électriques, la sidérurgie et le montage automobile). Le problème de l'eau est également qualitatif, car elle doit être d'une certaine qualité notamment dans le secteur alimentaire.¹⁶

Concernant l'énergie, le charbon qui conditionné la localisation industrielle et façonné le paysage des régions minières a perdu son importance comme source d'énergie et comme facteur de localisation, en faveur d'autres sources d'énergie.¹⁷

2-1-2 Les ressources humaines

Dans ce facteur, l'entreprise prend en compte dans son choix de la localisation, la qualité, le coût et la disponibilité de la main d'œuvre sur un territoire donné.

Du point de vue de la qualité de la main d'œuvre, les entreprises exigent le niveau de la formation requise, certaines entreprises rejettent les zones rurales ou au contraire elles recherchent des zones où la qualification de la population est moins poussée.

La disponibilité de la main d'œuvre est un critère essentiel pour le choix d'implantation selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

L'entreprise cherche à s'installer dans les régions où la main d'œuvre est disponible pour faciliter le recrutement. Certaines entreprises ont une tendance à se localiser dans les régions qui offrent une main d'œuvre qualifiée pour les raisons suivantes :¹⁸

- Avoir la capacité d'adaptation aux changements.

¹⁶ BOUVARD.A, op cit.

¹⁷ BENDJGUELEL. « Essai d'analyse des déterminants de localisation des entreprises dans la wilaya de Bejaia » mémoire Magistère .université A. Mira 2007.

¹⁸ AIT LOUNIS Thiziri, op cit.

- Leurs exigences et leurs comportements dans les conflits sociaux.
- Leurs stabilités.

Le coût de la main-d'œuvre est un critère important de la localisation mais à pondérer par la productivité, l'entreprise opte pour une localisation qui lui permette de minimiser le coût de transport des travailleurs, pour assurer une main d'œuvre à coût faible.

2-2 Les disponibilités en terrains et bâtiment

L'accès au foncier est une contrainte majeure pour les investisseurs. Toute entreprise cherche à se localiser sur des terrains équipés au prix peu élevé situés dans un environnement de qualité, l'entreprise cherche toujours à minimiser son coût. L'espace de terrain nécessaire est déterminé par la taille des entreprises, leur nature de l'activité et leurs exigences techniques. Les industries qui nécessitent un grand espace se localisent en dehors des agglomérations où les terrains sont en abondance, alors que les petites entreprises qui nécessitent un espace restreint peuvent se localiser dans les centres urbains.

Les entreprises généralement évitent les zones montagneuses, et préfèrent s'implanter dans des zones de plaines qui se caractérisent par une bonne accessibilité.

2-3 Les coûts des transports

Le facteur coût de transport est un facteur pris en considération par les modèles de localisation des entreprises. Ce facteur influence beaucoup sur la localisation de l'entreprise. Cherche à se localiser dans les lieux où les coûts de transport seront minimisés et du fait de sa fonction de transformation des matières premières en produit finis elle utilise deux modes de transport :

- Le transport des matières premières de leurs sources vers l'entreprise;
- Le transport de produits finis de l'entreprise vers le marché de consommation.

Si une entreprise utilise une source de matière première et vend ses produits dans un seul marché en tenant compte des transports, ça nous donne trois endroits de localisation, soit à la source de matières premières lorsque les coûts de transport de cette dernière sont supérieurs à ce produit finis, soit une localisation par rapport au marché dans

le cas contraire, soit une localisation à une distance intermédiaire pour éviter le transport de la marchandise avec deux systèmes de transport.

2-4 L'accès aux marchés

L'existence et la taille du marché a également une grande importance dans le choix d'une implantation. Le marché constitue le lieu d'échange, d'achat et de vente, donc la proximité d'un grand marché facilite généralement l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il y a des entreprises qui s'intéressent aux marchés de la main d'œuvre (les entreprises de grande taille), de capitaux, de matière première et de consommation. Les entreprises suivent les clients et se localisent là où l'accès à la demande est le meilleur. La proximité des marchés est un déterminant important influençant les décisions des entreprises.

Les entreprises souhaitent être proches des marchés pour les raisons suivantes : certains produits sont difficile à transporter, et leurs production doit être exécuter de préférence à proximité des lieux de leurs utilisations; du caractère de certains produits et quand les frais de transport des produit paraissent très élevés par rapport à ceux des matières premières.

2-5 Les nouvelles technologies de l'information et de communication

La circulation rapide et la valeur de l'information, avec l'apparition des différentes technologies de l'information et de communication, aide à rendre les entreprises plus efficaces à travers le temps. On peut dire aussi que la localisation des activités économiques est influencée par les caractéristiques des établissements et par les caractéristiques des territoires.

2-6 L'intervention des pouvoirs publics

Dans le cadre d'aménagement du territoire, les pouvoirs publics interviennent pour réduire le degré des inégalités régionales afin d'assurer une justice de développement, et ce par l'application de certaines mesures. Les pouvoir publics octroient des aides financières sous formes de primes pour l'investissement dans les régions les plus défavorisées, réduisent les taux d'imposition voir à exonéré les entreprises pour une période déterminée.

2-7 Les facteurs d'infrastructures

Les infrastructures jouent un rôle très important dans la détermination du choix de la localisation des entreprises. L'ensemble des infrastructures de base dont une entreprise souhaite avoir accès, des autoroutes, branchement ferroviaire, port, aéroport...etc.

On a pris en considération les indicateurs importants à la diffusion et aux prestations des réseaux d'infrastructure urbaines et métropolitaines. Il s'agit des infrastructures de base et des infrastructures socioéconomiques.

Les infrastructures de base:

- Infrastructures de communication : port, aéroport, routes chemin de fer
- Infrastructures de télécommunication : téléphone, internet...etc.
- Infrastructures énergétiques: gaz, électricité, etc.
- Les infrastructures socioéconomiques constituent une force réelle pour les entreprises car elles fournissent de la main d'œuvre et assurent la formation de cette dernière, de même elles garantissent un environnement favorable qui opère dans le bon fonctionnement de l'entreprise. Elles peuvent être représenté par les universités, les centres de recherches, les centres de formation, les établissements sanitaire, les différents centre culturelles et sportifs, les équipements urbains, le transport urbain de voyageurs,...etc. Ces infrastructures permettent au entreprise d'améliorer leurs activités, ainsi que leur rendre l'entreprise plus flexible et concurrente sur le marché.

2-8 La proximité à d'autres entreprises

Les entreprises cherchent à s'implanter dans des régions qui sont déjà concentré afin de trouver une main d'œuvre adaptée à leurs besoins. Ainsi elles souhaitent s'installer à proximité d'autres entreprises du même secteur, les entreprises se localiseront donc à proximité de leurs concurrents.

Cette décision s'explique d'abord par les relations directes existant entre le nouvel établissement et ceux implantés dans les environs. Elle procède aussi de la prise en considération du climat économique de la région, c'est-à-dire les attitudes des pouvoirs publics et de la communauté vis-à-vis des activités nouvelles. Elle s'explique encore par la

recherche d'un voisinage particulier, par exemple firmes de même nationalité, de même activité, de même importance ou, au contraire, firme petite souhaitant se localiser près d'une plus grande firme. Ce comportement des firmes a pour objectif de minimiser les risques et de tirer profit de certaines externalités.

2-9 Les conditions de vie

L'entreprise vise à s'implanter dans un milieu d'accueil favorable au bon fonctionnement de ses activités. Ces milieux doivent répondre aux critères de localisation. Ils influencent sur les entreprises avant de s'installer et après leurs installations par les opportunités offertes.

Elle préfère les différents milieux : urbain, scientifique et culturels. Les facteurs naturels sont devenus moins importants, par l'introduction de ces nouveaux facteurs qui offrent un milieu d'accueil adéquat.

2-9-1 Le milieu urbain

Le milieu urbain qui attire les entreprises, de plus en plus, constitue le lieu d'implantation privilégié pour son développement, il recèle les bassins d'emplois, les centres de recherche, les marchés, et les lieux d'échange. Les grandes agglomérations disposent de multiples facteurs disponibles et indispensables à l'entreprise et à son fonctionnement, qui sont : les services administratifs, les services comptables et fiscaux et enfin les services financiers. Les entreprises se trouvent proches des fournisseurs, et des consommateurs ce qui leur permet de minimiser les coûts et de maximiser les profits.

2-9-2 Le milieu scientifique et culturel

Les facteurs socioculturels ne sont pas liés directement à l'activité de l'entreprise, mais recherchés par les dirigeants, les responsables, les cadres de l'entreprise. Tels que les hôpitaux, la sécurité, les équipements sportifs, les bibliothèques, ...etc.

Les milieux scientifiques se basent essentiellement sur l'existence d'établissements de recherche, de formation et d'enseignement dont le but est de fournir l'innovation et la technologie de pointe, afin d'attirer un type d'entreprise bien particulier telle que l'industrie informatique et d'électricité à s'implanter.

Section 3 : Les facteurs de localisation des agences bancaires

Les logiques de la localisation des agences bancaires ont des points communs avec celles des industries, mais elles se distinguent souvent du fait de la dimension en partie immatérielle de l'activité bancaire et du rôle de l'information dans le secteur, dans ce mémoire, ce sont les facteurs de la localisation des agences bancaires au sens large qui nous intéressent.

3-1 Le marché

Le marché est un déterminant, surtout pour les services bancaires impliquant le déplacement du client. Deux paramètres doivent être pris en compte :

- Le volume de clients potentiels susceptibles d'être atteints ou de fréquenter le lieu d'implantation;
- La concurrence.

Le volume de clients potentiels ou de fréquentation du lieu d'implantation se situe dans une aire circonscrite. Dans le cas des banques commerciales, cette aire est appelée zone de chalandise, elle est fortement liée à la distance (distance-temps surtout). Cette distance varie en fonction des densités de population (plus courte si les densités sont fortes).

Les services aux personnes étaient traditionnellement liés aux zones de résidence. Mais avec l'accroissement des mobilités et la dispersion des lieux de travail, de loisirs et de tourisme, la population a de plus en plus recours à des services loin de leur lieu de résidence (exemple : faire ses courses durant le temps de midi à proximité du lieu de travail). Cela a un impact sur le choix de la localisation des services qui vont choisir d'autres lieux pour se localiser.

3-2 Transports, accessibilité et possibilités de communication

Ce facteur est lié au précédent, car l'air de marché dépend de la capacité du lieu de banque à être atteint par une clientèle (c'est-à-dire l'accessibilité), des facilités de déplacement vers ce lieu (donc des distances et des réseaux de transport).

Ce facteur joue à différentes échelles spatiale et pour la plupart des banques. En général, la fréquentation d'une banque diminue régulièrement avec la distance qui la sépare avec des clients potentiels.

L'influence des possibilités de communication dépend de l'importance du contact entre entreprise et client et de l'importance des contacts entre entreprises du même secteur ou de secteurs voisins. Par exemple, pour les bureaux, il existe deux types de contacts « face à face », des contacts par téléphone ou internet. Les contacts « face à face » nécessitent la proximité spatiale, mais les contacts par téléphone ou internet ont seulement des réseaux de bonne qualité¹⁹.

Pour les banques commerciales, l'accessibilité est un facteur de localisation de grande importance. Comme il exige presque toujours le déplacement des clients, les facilités et les coûts de déplacements auront un impact sur les déplacements.

Les clients potentiels, du lieu de vente, se localisent au sein d'une aire (la zone de chalandise) qui les relie aux commerces de cette zone. Au sein de cette zone, le taux de pénétration (part des clients parmi les clients potentiels) diminue avec l'augmentation de la distance. La zone de chalandise peut être décomposée en trois sous-ensembles.²⁰

- La zone primaire qui regroupe 60 à 80 % de la clientèle ; elle ceinture directement le point ou le lieu de vente et se caractérise par des taux de pénétration élevés;
- La zone secondaire qui contient 15 à 25 % de clients supplémentaires et se dessine comme une deuxième couronne avec des taux de pénétration élevés;
- La zone tertiaire qui fournit le reste des clients et apparaît comme une troisième couronne parfois très étendue, mais avec peu de clients.

Les nouvelles implantations cherchent à profiter de l'attractivité exercée par les banques déjà installés. L'accessibilité devient un critère de compétitivité entre les banques.

3-3 Les facteurs de production

Parmi les facteurs de production en distingue :

¹⁹ BOUVARD.A, & all« Les facteurs de localisation des activités économiques : Application à l'aire urbaine de Lyon », p42.

²⁰ Idem.

➤ **Le marché du travail**

La main-d'œuvre (emplois, qualifications et métiers, organisation et division du travail, marché de l'emploi) est un facteur de plus en plus important pour la localisation des agences bancaires.

Une gamme large de qualifications élevées pourrait ainsi représenter une importante externalité offerte par les villes d'une certaine importance. Mais une standardisation de certains services entraîne parfois leur décentralisation vers des bassins où se trouve une main-d'œuvre moins coûteuse.²¹

➤ **Le marché foncier et immobilier**

C'est un facteur de localisation important à l'échelle intra-urbaine où la disponibilité et le prix d'une offre sont des éléments essentiels. Car, les prix élevés du centre éliminent les fonctions les plus banales ou les plus fortement consommatrices d'espace qui vont s'installer en périphérie.

Le marché immobilier porte généralement sur des surfaces déjà construites (magasins, bureaux, ...). Les professionnels de l'immobilier ont nettement accru leur rôle : ils jouent les intermédiaires entre une offre existante et la demande et initient une nouvelle offre sans nécessairement une demande préalable (exemple : locaux « en blanc »), ce qui oriente largement les nouvelles localisations²².

3-4 L'environnement économique, humain et politique

➤ **L'environnement économique et social**

L'environnement économique et social a un impact à l'échelle macro spatiale et micro spatiale. C'est l'échelle micro spatiale qui nous intéresse.

A l'échelle micro spatiale, le facteur principal est la proximité d'autres banques ; la majorité des banques préfèrent le regroupement à l'isolement. Ce facteur est important pour des raisons d'économies d'agglomération ou des ressources territoriales. De plus, la concentration d'activités similaires ou ayant les mêmes cibles de clientèle augmente l'attractivité du lieu et diminue les risques. Les entreprises préfèrent également se

²¹ SCHOUMAKER.M : "la localisation des industries: Enjeux et dynamiques", 2002.

²² SCHOUMAKER.M, op cit.

regrouper à cause des fonctionnalités des immeubles ou du site, le poids de la tradition et du prestige des lieux. Les entreprises sont attirées par les potentialités des immeubles et la réputation du quartier²³.

Les économies d'agglomération sont recherchées par les banques à cause de l'importance du marché de consommation lié au niveau de la population, et à la proximité de la clientèle. L'importance du marché de consommation et la proximité de la clientèle sont des avantages stratégiques pour de nombreuses entreprises qui se développeront en lien avec cette demande.

➤ **Le cadre de vie**

En raison de la relation entre la banque et le client, le cadre de vie est plus contraignant dans le secteur bancaire que dans l'industrie. Ce facteur est pris en compte par de nombreuses banques qui évaluent leurs choix possibles sur base de la qualité de la vie dans des villes potentiellement concurrentes.

➤ **L'intervention des pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics influencent les localisations par les cadres légaux mis en place (qui réglementent par exemple l'établissement de nouvelles firmes, la concurrence, les marchés publics, la fiscalité, le travail, etc.). Ils interviennent aussi par leur politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, les plans de circulation et de parcage et par des mesures spécifiques à certaines activités (exemple : le tourisme (réglementation des implantations), le commerce (contrôle des grandes surfaces), les bureaux (interdiction de construction dans certains quartiers, interdiction de la transmutation – le filtering down – des logements en bureaux), etc.).²⁴

Les pouvoirs publics sont des opérateurs à part entière décidant de la localisation de leurs propres services. Les choix opérés sont souvent déterminants (pour les villes et les quartiers) surtout dans le domaine bancaire car, ils peuvent provoquer des croissances divergentes de et une augmentation des inégalités entre les agglomérations urbaines.

²³ SCHOUMAKER. M, Op cit.

²⁴ Jean-Pierre NICOLAS, Aline BOUVARD, François MILLION et all, Décembre 2008. « La localisation des activités économiques au sein de l'Aire Urbaine de Lyon », Rapport du Laboratoire d'Economie des Transports- Lyon- . p 7.

Conclusion

La théorie économique exposée précédemment nous présentait au travers des modèles tels que celui de Weber les facteurs de production comme source de localisation des entreprises industrielles. Les dépassements de ce modèle nous ont montré que contrairement à cette localisation qui est d'ordre industriel, les entreprises ne se localisent pas uniquement sur un territoire à cause de la disponibilité ou de l'accès facile aux intrants de production mais pour bien d'autres raisons, comme la proximité aux infrastructures de transport et l'accessibilité, le coût de la localisation et les économies d'agglomération qui jouent un rôle important, les entreprises retirent des profits à se localiser à proximité les unes des autres. Un autre facteur aussi important c'est la main-d'œuvre. Les entreprises ne sont pas seulement attirées par la disponibilité et le coût, mais aussi par la réputation ou la qualification.

Comme pour les industries, la localisation des agences bancaires est influencée presque par les mêmes facteurs. L'activité bancaire implique presque toujours le déplacement du prestataire ou de l'utilisateur. Le marché est très important pour ce secteur et l'accessibilité joue un rôle central, car de ces éléments dépend le volume de clients potentiels susceptible d'être atteint ou de fréquenter le lieu d'implantation. En effet, la fréquentation d'une agence bancaire diminue avec la distance le séparent des usagers potentiels.

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les facteurs explicatifs de la localisation des agences bancaires dans la région d'Akbou. Dans ce chapitre, à travers l'enquête de terrain effectuée dans la région en question, les réponses des différentes agences bancaire au questionnaire d'enquête élaboré serviront d'appui au travail d'analyse et de synthèse que nous effectuerons.

Avant de procéder à l'analyse des résultats de l'enquête, nous allons présenter dans la première section la zone de l'enquête Akbou, puis dans la deuxième section nous allons présenter toute la méthodologie de l'enquête effectuée sur le terrain, puis nous allons analyser les résultats de notre enquête, en montrons l'importance des facteurs de localisation dans cette zone.

Section 1: Présentation de zone de l'enquête

Pour les besoins de notre enquête de terrain, nous avons choisi la zone d'enquête qui est définie par la région d'Akbou. Cette région est définie géographiquement par la commune d'Akbou et les communes limitrophes.

1-1 Présentation de la région d'Akbou

La région d'Akbou est située dans la wilaya de Bejaia, région de la Kabylie. Son chef-lieu est situé dans la commune d'Akbou, elle regroupe les quatre communes : Akbou, Chellata, Ighram et Tamokra. La commune d'Akbou se situe dans la vallée de la Soummam sur les flancs de la chaîne montagneuse de Djurdjura à une altitude moyenne de 280m, elle s'étend sur une superficie de 52,18 km², elle est loin d'Alger à 200 km et à 70 km du port de Bejaia. La région d'Akbou est délimitée au Nord par la wilaya de tizi ousou, au Sud par la commune d'Ait Arzine et Amalou, à l'Est par la commune Ouzellagen et à l'Ouest par la commune Tazmalt.

Autre atout économique, sur le plan de l'hydraulique, Akbou bénéficie de l'apport du grand barrage de Tichy-haf. À cet effet, trois grands réservoirs sont inscrits pour répondre aussi bien aux besoins de la population que de l'industrie et de l'agriculture.

Seule ombre à ce tableau idyllique, les seules liaisons routières industriellement utilisables sont les axes RN26-N5 pour rejoindre l'Autoroute Est-Ouest et RN26-N12 pour rejoindre Bejaia (72 km - 1h20 de route). Les liaisons directes vers le sud par la RN106 ou vers le nord par la RN26A sont des routes de montagnes difficilement accessibles au trafic poids-lourds. Saturées ou dégradées, les pénétrantes d'Akbou sont toutes dans un état lamentable.

Depuis mars 2017, la Commune d'Akbou est desservie par l'autoroute de Bejaïa la liant à l'autoroute Est/Ouest.

Carten°1 : cartographie de la région d'Akbou



Source : réaliser par nos soins à partir de Google earth.

La commune d'Akbou se caractérise par une forte densité de la population par rapporte a d'autres communes de la wilaya de Bejaia avec 56753hab/Km².

Tableau n° 1 : Estimation de la population par sexe et calcul de la densité au 31/12/2017

COMMUNE	Masculin	Féminin	population au 31/12/ 2017	Superficie des communes (km2)	Densité de la population (Hab/Km2)
Akbou	28 694	28 059	56 753	52,18	1 088
Chellata	5 277	5 131	10 408	41,60	250
Tamokra	2 221	2 055	4 276	68,40	63
Ighram	6 582	6 607	13 189	50,11	263
Total daïra	42 774	41 852	84 626	212,29	399

Source: DPSB/MONOGRAPHIE DE LA WILAYA DE BEJAIA 2017.EDITION2018.

En termes de concentration de la population par communes, la commune d'Akbou est habitée par 56753habitants soit 67% de la population total, ce qui fait de la commune d'Akbou la plus peuplé de la daïra suivi respectivement par les communes d'Chellata, Ighram, Tamokra. Ceci nous montre que la population est surtout concentrée dans les villes.

Tableau n° 2 : Répartition de la population par dispersion géographique

COMMUNE	Agglomération Chef-Lieu (ACL)	Agglomération secondaire (AS)	Zones Eparses (ZE)	TOTAL
Akbou	40 769	15 802	181	56 752
Chellata	3 666	5 670	1 073	10 409
Tamokra	2 311	1 757	206	4 274
Ighram	9 301	3 752	136	13 189
Total daïra	56 047	26 981	1 596	84 624

Source: DPSB/MONOGRAPHIE DE LA WILAYA DE BEJAIA 2017.EDITION2018.

La distribution de la population dans ce tableau montre que 66 % des habitants vit dans les chefs-lieux, 31 % dans les agglomérations secondaires et le reste dans des zones éparses. Cette forte concentration de la population dans les chefs lieu est notamment due à la disponibilité des divers services comme le commerce.

Akbou joue un grand rôle économique dans la région de par la densité de son tissu industriel. Sa réputation qui a largement dépassé les frontières nationales, s'est construite autour d'une ZAC de 50 dynamiques entreprises qui s'étend sur près de 50 ha. En perpétuelle extension à cadence accélérée, cette Silicone Valley version locale est en voie de s'enrichir d'un terrain de 80 ha qui la fera passer au stade de zone industrielle tout en lui permettant de répondre à la très forte demande d'investisseurs qui ont exprimé le désir de s'y installer. Le dynamisme de cette enclave économique a fait oublier qu'Akbou dispose déjà d'une zone industrielle avec de grandes entreprises étatiques comme Alcovel, Mac soum et Sonaric ou privées comme Danone Djurdjura.

À cela, il faut ajouter deux gros marchés. Le premier est un marché de gros de fruits et légumes classé troisième au niveau national. Le deuxième est un marché de véhicules de dimension plus que respectable et qui affiche une moyenne de 5000 véhicules chaque vendredi.

1-2 Présentation de l'espace bancaire de la région d'Akbou

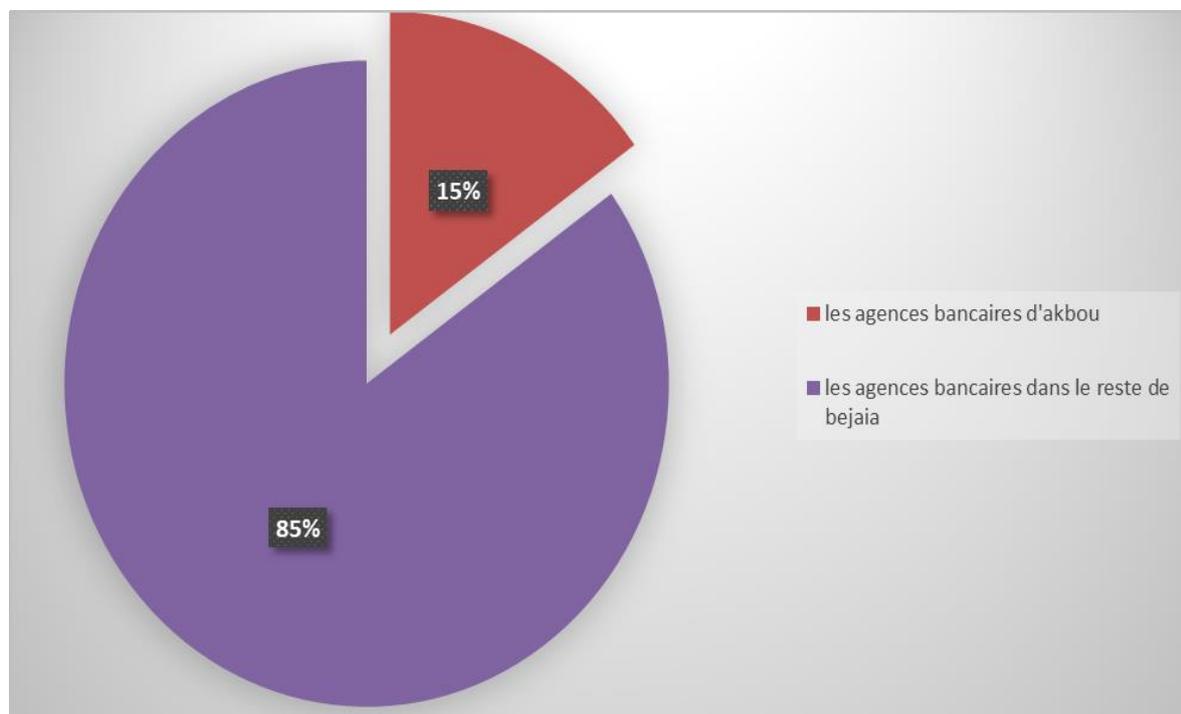
La région d'Akbou dispose d'un secteur bancaire important, il est présent avec quatre banques nationales qui sont la CNEP, le CPA, la BADR, et la BDL situées sur la Rue Larbi Touati, ainsi quatre autres étrangères, Société Générale, BNP PARIBAS, Natixis Banque situées au bord de la route nationale 26.

Tableau n° 3 : Répartition des établissements bancaires sur la région d'Akbou

Banque	BADR	BDL	BNA	CNEP	CPA	BNP	NATIXIS	SG	AGB	ABC	total
Nombre	1	1	-	1	1	1	1	1	1	-	8

Source : réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Graphique n°1: la part des agences bancaires d'Akbou dans le total de la wilaya de Bejaïa.



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Cette représentation nous montre clairement la part des agences bancaires d'Akbou dans le total de la wilaya de Bejaïa avec 8 agences soit 15% du total.

1-3 La configuration spatiale de l'activité économique d'Akbou

Pour voir au plus près la géographie industrielle de la région, nous utilisons les données sur la répartition géographique de l'activité économique pour montrer les principales zones dynamiques de la région.

Tableau n° 4 : Répartition des PME par commune au 31/10/2017.

COMMUNE	NOMBRE DE PME	EMPLOI
Akbou	2321	7679
Ighram	177	410
Chellata	106	129
Tamokra	33	42
TOTAL	2637	8260

Source : DPSB/MONOGRAPHIE DE LA WILAYA DE BEJAIA 2017.EDITION2018.

A partir de tableau ci-dessus on peut tirer les remarques suivantes :

- Sur le plan géographique les principales entreprises de la région sont concentrées dans la commune d'Akbou.
- Le nombre d'emplois par PME dépend de nombre d'entreprises de la région. L'existence des entreprises pousse la création de l'emploi donc l'existence des entreprise est un facteur important pour l'économie.

Section02 : Présentation de l'enquête de terrains et les résultats obtenus

L'objectif de cette partie est d'identifier les déterminants du choix de la localisation des agences bancaires dans la région d'Akbou, Nous commençons par la présentation du questionnaire d'enquête, puis nous allons analyser les données obtenues à partir des questionnaires répondus.

2-1 Le questionnaire

Il existe plusieurs techniques d'enquêtes et parmi celles-ci nous avons utilisé l'enquête par questionnaire qui est un outil d'observation ,il est bien adapter aux recherche quantitatives ,utiles et en relation avec notre travail de recherche ce qui nous donne la possibilité de confirmer nos hypothèses et de répondre à la question de départ en prenant en considération le cadre théorique des chapitres précédent.

Un questionnaire est un ensemble de questions construit dans le but d'obtenir l'information correspondant aux questions de l'évaluation. Un bon questionnaire décline en effet la problématique de base en questions élémentaires auxquelles le répondant saura parfaitement répondre.

Notre étude vise essentiellement à avoir une meilleure visibilité sur les facteurs de localisation des agences bancaire dans la région d'Akbou à travers l'analyse des différentes stratégies

Nous avons élaboré un questionnaire comportant 8 questions dont certaines sont fermées, nécessitent des réponses par oui ou par non, ou par le choix de réponses, d'autre sont ouvertes pour laisser aux enquêtés un espace ouvert pour exprimer et donner d'autres réponses possibles.

2-2 Le déroulement de l'enquête

Notre enquête s'est basée exceptionnellement sur des entretiens effectués avec les responsables des banques qui ont été entamés en mois de mai. Elle s'est déroulée dans toute la région d'Akbou où on a ciblé les huit agences bancaires existées.

Tableau n° 5 : Informations concernant les banques enquêtées au niveau de la région d'Akbou

Nom de banque	Type de banque
CNEP	Banque d'Epargne algérienne
BDL	Banque Commerciale algérienne
BADR	Banque Commerciale algérienne
CPA	Banque Commerciale algérienne
BNP Paribas	Banque de détail française
NATIXIS	Banque de financement de gestion et de service financier française
SG	Banque universelle française
AGB	Banque Commerciale algérienne

Source : Réalisé par nos soins sur la base des résultats de l'enquête.

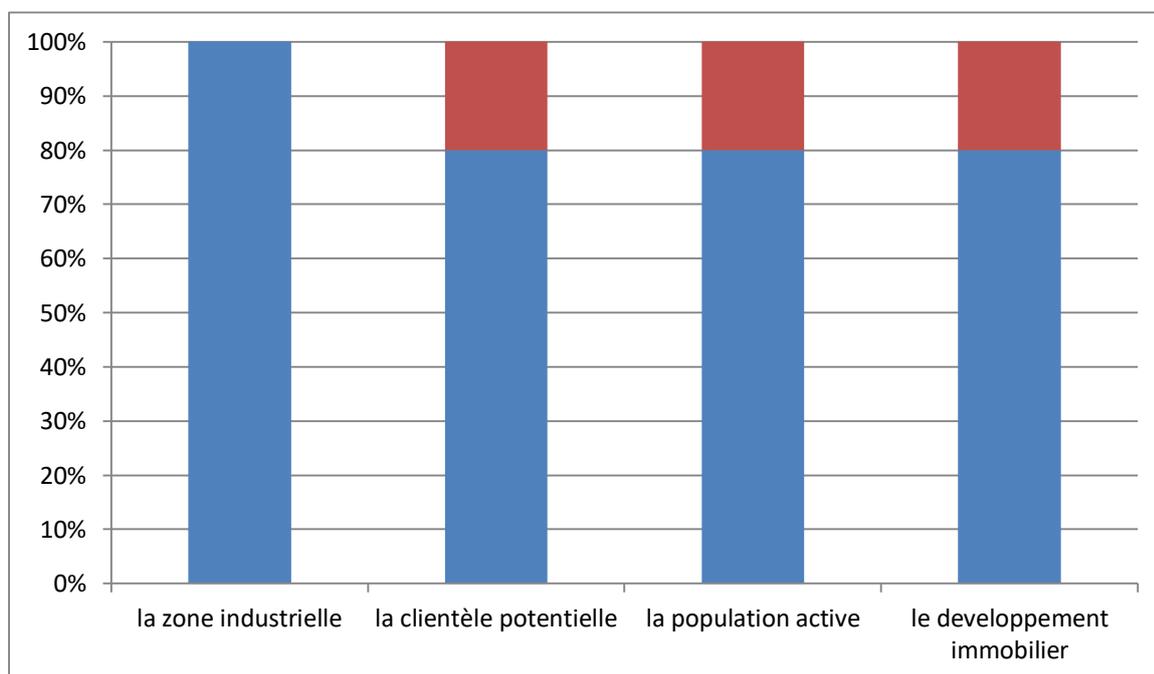
Le nombre de banques qui ont répondu au questionnaire est de 5 sur un total de 8 banques soit un échantillon représentatif de 62.5%. Parmi elles deux banques étrangères et trois banques publiques.

Quoique durant notre enquête nous avons rencontré des empêchements qui sont dans la plupart du temps le refus de répondre par manque d'information, des réponses plutôt vagues et imprécises, et manque de temps.

2-3 Résultats de l'enquête et analyse des données

Après avoir terminé le travail d'enquête auprès des dirigeants des agences bancaires ciblées nous avons pu récolter un bon nombre d'informations concernant le choix du lieu d'implantation, ces facteurs variant parfois d'une banque à l'autre mais il existe un certain nombre de facteurs communs à toutes les banques, les résultats obtenus sont présentés dans ce graphique.

Graphique n° 2 : Les différents facteurs de localisation des agences bancaires



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

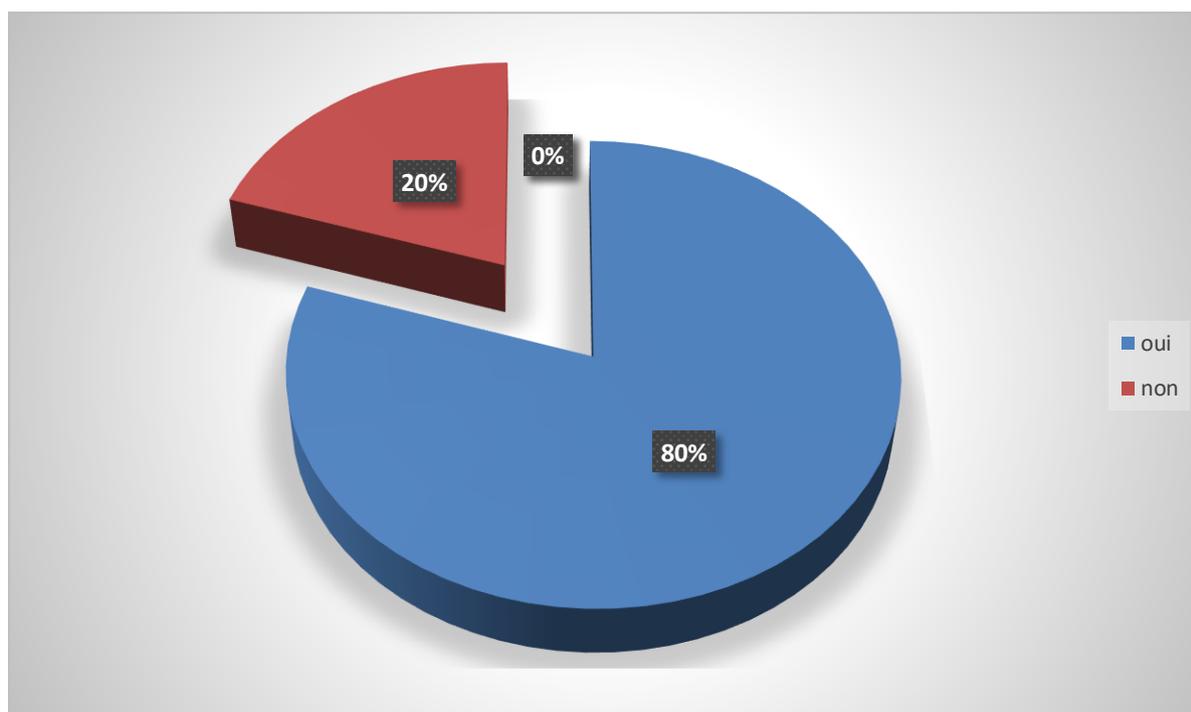
En tenant compte des résultats établis dans ce graphe ci-dessous, on peut dire que tous ces facteurs à la fois sont importants, le premier élément à prendre en compte étant l'existence ou non d'un gisement de clientèle considéré comme suffisant pour assurer l'atteinte, au terme d'un délai conforme à la stratégie de développement de la banque et à l'agence à y implanter.

Pour ce qui est de la clientèle d'entreprise, il s'agit de la densité du tissu économique (nombre et envergure des entreprises en activité) et de ses perspectives de développement (l'importance des besoins des entreprises existantes désireuse de développer leur capacité, nombre et valeur des projets à initier par de nouvelles entreprises, il s'agit également pour ce

qui est de la clientèle des particuliers et professionnels (catégorie économique des ménages)de l'importance de la population(bancarisée et non bancarisée)de l'envergure et la structure de ses revenus et de ses besoins en financement et en épargne.

La présence d'une zone d'activité essentiellement l'industrie est considéré comme le poumon et le tissu économique d'une région car celle-ci est accompagnée par les banques surtout les banques d'affaires dans le financement par divers formes (investissement, exploitation et la gestion des moyens de paiement) par exemple la création d'une agence par la société générale au niveau d'Akbou uniquement spécialisé dans le financement des PME. Egalement la NATIXIS qui travaille essentiellement avec les entreprises.

Graphique n° 3 :l'importance du facteur de la proximité à la clientèle dans le choix d'implantation des agences bancaires

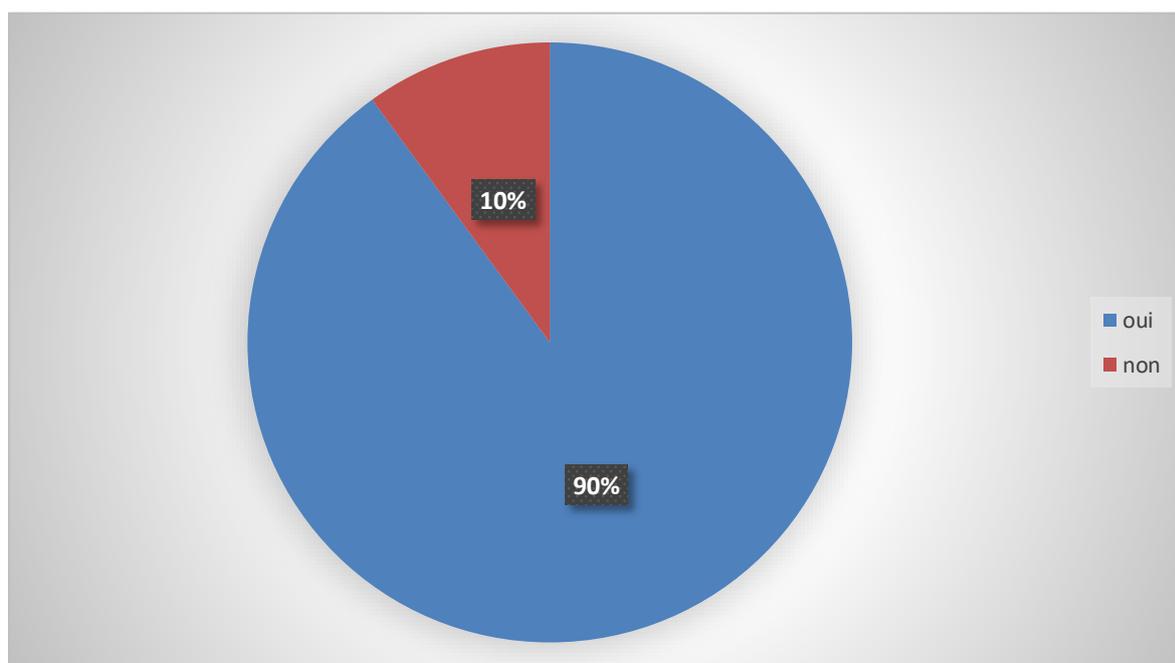


Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Le graphique N° 3 est un diagramme en secteur illustrant l'importance du facteur de la proximité à la clientèle sur la localisation des agences bancaires. Même si il s'agit d'un critère d'ordre qualitatif ,nous pouvons raisonnablement l'estimer à 80%,en effet un gisement de clientèle de qualité est clairement une base fondamentale pour assurer le succès et la pérennité d'une implantation bancaire ,la proximité y contribue mais elle n'est pas suffisante

en soi, elle peut atteindre cet objectif en domiciliant auprès d'elle une partie de la clientèle (entreprise et particulier) déjà bancarisé mais aussi bancariser une nouvelle clientèle (financement de projets de nouvelles entreprises ,et ce pour le compte de ménages.

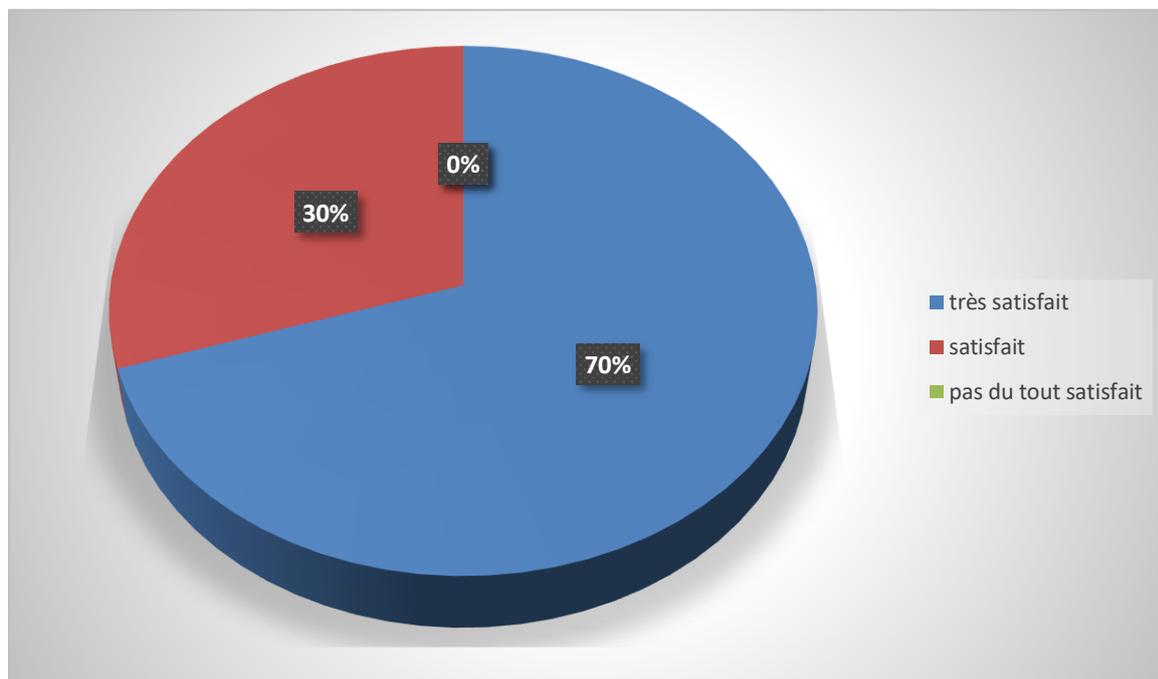
Graphique n° 4 :l'importance du facteur de la proximité à d'autres agences bancaires dans le choix d'implantation



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Le diagramme ci-dessous nous permet d'apprécier la répartition des banques qui pensent oui ou non. Il en ressort que 90% agences bancaires pensent que la proximité avec d'autres agences pourrait avoir un effet positif sur leur rentabilités et par conséquent favoriser leur localisation. Par contre, seulement 10% pensent le contraire. Ce qui signifierait que la présence de concurrents n'est généralement pas considéré comme un facteur devant décourager une telle implantation sauf s'il existe des éléments faisant craindre un grave déclin économique de ce périmètre ,car si des banques sont déjà présentes sur place c'est que cette présence est commercialement justifié par les opportunités qu'elle représente.

Graphique n°5 : le degré de satisfaction de la localisation actuelle



Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Ce dernier graphe nous révèle si les banques d'une manière générale sont satisfaites de leurs localisations actuelles ou non, et nous remarquons que tous les dirigeants d'agences bancaires sont satisfaits de la localisation de leurs agences. Ils considèrent que la localisation de leurs agences est effectivement un des éléments qui ont contribué à leurs succès. celle-ci est en effet excellente au regard des critères d'appréciation habituellement admis en la matière (site parfaitement situé en bordure d'un axe routier ou au centre de ville où les activités commerciales sont en plein essor, à bonne proximité de la ZAC de Taharacht qui est le poumon économique de la région Akbou grande facilité d'accès au site, disponibilité de larges espaces de parking, sécurisation du site, qualité des aménagements et caractère très fonctionnel de l'agence et de ses services).

Les informations obtenues nous ont aussi permis de distinguer un certain nombre de facteurs qui sont surtout pris en considération dans la localisation des agences bancaires, parmi eux la densité de la population qui est considérée comme un bon moyen de se rapprocher de la clientèle. Pour certaines banques un niveau de populations est même exigé pour BNP Paribas, il est d'une agence pour 10000 habitants, pour AGB, il est d'une agence pour 6000 habitants.

La proximité des institutions administratives (siège de wilaya, mairie, post... etc.). Et les services de sécurités (la présence de police, gendarmerie ... etc.) jouent un rôle important dans le choix d'implantation d'une agence bancaire. La disponibilité des locaux peu également influencé le choix d'implantation car une banque peut facilement orientée son choix vers tel endroit plutôt qu'un autre à cause du prix du loyer qui dans ce cas lui permettra de maîtriser ces charges.

L'Etat joue aussi un rôle important dans la décision de localisation d'une agence bancaire surtout dans la cas des banques publiques où la décision de la localisation n'est pas forcément du à tel ou tel déterminant mais peut tout simplement résulté d'une décision politique ou d'une volonté de rendre service à la population par exemple en ouvrant une agence à côté d'une autre seulement dans le but de diminuer la charge pesant sur celle-ci .

Conclusion

Nous pouvons conclure cette partie par la confirmation de la première hypothèse posée au départ, ce qui explique que la localisation des agences bancaires est guidée par la présence d'une zone d'activités considéré comme le poumon et le tissu économique d'une région. Notre analyse d'enquête nous révèle aussi une réalité que tout simplement, le facteur le plus important et primordial de la localisation d'une agence bancaire dans cette localité est la « zone d'activité ».

Conclusion générale

Quel que soit le type d'activité commerciale considérée, le choix du lieu d'implantation est sans doute l'une des décisions les plus importantes qu'un manager doit prendre. L'emplacement d'une agence bancaire est en effet un investissement fixé sur le long terme et son choix qu'il soit bon ou mauvais, se ressentira sur le niveau des ventes, sur la part de marché et sur sa rentabilité.

Parvenu au terme de notre travail, dont l'objectif était d'identifier les déterminants de la localisation des agences bancaires dans la région d'Akbou, Pour cela, nous avons procédé en plusieurs étapes. Dans le premier chapitre, nous nous sommes souciés, d'abord, par la présentation d'un rappel conceptuel sur la banque et l'évolution du système bancaire algérien. Dans le deuxième chapitre, nous avons identifié les facteurs de localisation dans les travaux théoriques. Nous pouvons à partir des théories présentées retirer quelques facteurs importants.

Dans la deuxième partie de ce chapitre nous avons exposé les facteurs qui influencent, d'une part la localisation des industries et d'autre part ceux qui influencent la localisation des agences bancaire. Les infrastructures de transport et l'accessibilité sont importantes pour les deux types de secteur, Pour le secteur bancaire, une meilleure accessibilité peut augmenter la fréquentation d'un lieu.

Le marché et la proximité à celui-ci est aussi important, car la fréquentation d'une agence bancaire peut diminuer avec la distance la séparant des clients potentiels. Mais pour les industries, le marché joue moins à l'échelle locale.

Pour les deux secteurs bancaire et industriel les économies d'agglomération sont importantes, les entreprises cherchent à se localiser à proximité des autres entreprises.

Le troisième chapitre qui traitait des données collectées sur le terrain au travers d'une enquête nous a permis de confirmer les hypothèses proposées au départ. Les banques décident de s'installer dans la région lorsqu'elles trouvent un effet positif sur leur activité induit à la densité du tissu économique (nombre et envergure des entreprises en activité) et à l'importance de la population active dans la région.

Notre étude c'est déroulé dans un contexte d'approche macro-économique. Pour avoir des résultats efficaces les déterminants du choix du lieu d'implantation doivent être étudié dans une approche micro-économique qui porte sur l'étude très complète de l'emplacement repéré. Il s'agit essentiellement d'un travail de terrain pour comprendre la logique commerciale de la zone d'implantation.

Bibliographie

Ouvrages

- 1-ABDELKRIM Naas** : « Le système bancaire Algérie de la décolonisation à l'économie de marché », Edition Paris, 2003.
- 2-Benhalima AMMOUR** : « le système bancaire algérien : textes et réalité », Editions Dahlab, Alger, 1996.
- 3-BOUVARD Aline** : « Les facteurs de localisation des activités économiques : application à l'aire urbaine de Lyon ». Mémoire de Master 2 Recherche Transport, Espace, Réseaux. Université Lumière Lyon, 2008.
- 4-Catherine Karyotis** : « l'essentiel de la banque », 2 Edition, France, 2015.
- 5-GARSNAULT (P) et PRIANI(S)** : « La banque fonctionnement et stratégie » Edition Economica, Paris, 1997.
- 6-Guy CAUDAMINE et Jean MONTIER** : « banque et marchés financiers », Edition Economica, France, 1998.
- 7-Josette et Max PEYRARD** : « dictionnaire de finance », 2 Edition, Belgique, 2001.
- 8-KEVIN DJINSU SIMO** : « les déterminants de la localisation des entreprises industrielles dans la région du centre Cameroun », 2012- 2013.
- 9-MIKDASHI Zuhayr** : « les banques à l'ère de la mondialisation », édition. Economica, paris1998.
- 10-PONSARD** : « Analyse économique spatiale »,1988.
- 11-Sadeg A** : « le Système bancaire algérien, la réglementation relative aux banques et établissements financiers », Alger, 2005.
- 12-SCHOUMAKER MEDENNE** : “la localisation des industries: Enjeux et dynamiques”, 2002.
- 13-TEFRA.M** : « Economie des transports », Edition Ellipse, Paris, 1996.

14-VEYRENC A : « Banque, bourse et assurance », DURASSIE. G & commerce, Paris, 1998.

Mémoires et thèses

1-AIT LOUNIS Thiziri : « stratégie de localisation des industries laitières : cas de la wilaya de Bejaia » mémoire de fin de cycle, université A. Mira 2013-2014.

2-AIT MOUSSA. A : « les déterminants de la localisation industrielle dans la zone d'activités Taharacht Akbou (Bejaia) mémoire de fin de cycle, université A. Mira 2016-2017.

3-BENDJGUELEL : « Essai d'analyse des déterminants de localisation des entreprises dans la wilaya de Bejaia » mémoire de Magistère, université A. Mira 2007.

4-DJEMAI Sabrina : « Essai d'analyse des facteurs déterminants la localisation des PME : cas de la wilaya de Jijel », mémoire de magister en science de gestion, université A. Mira Bejaia, 2010.

5-MEHDI.F : « Aménagement du territoire et localisation industrielle » Mémoire de fin de cycle, université A. Mira 2013/2014.

6-ZIBOUCHE T : « les déterminants du choix de la présence des banques étrangère en Algérie » : cas de BNP Paribas, Mémoire de magister.

Articles et rapports

1-Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia DPSB, 2017, Edition 2018.

2-BELHEDI .A : « les modèles de localisation des activités économiques », article de recherche, faculté des Sciences Humaines & Sociales, Université de Tunis, 2010.

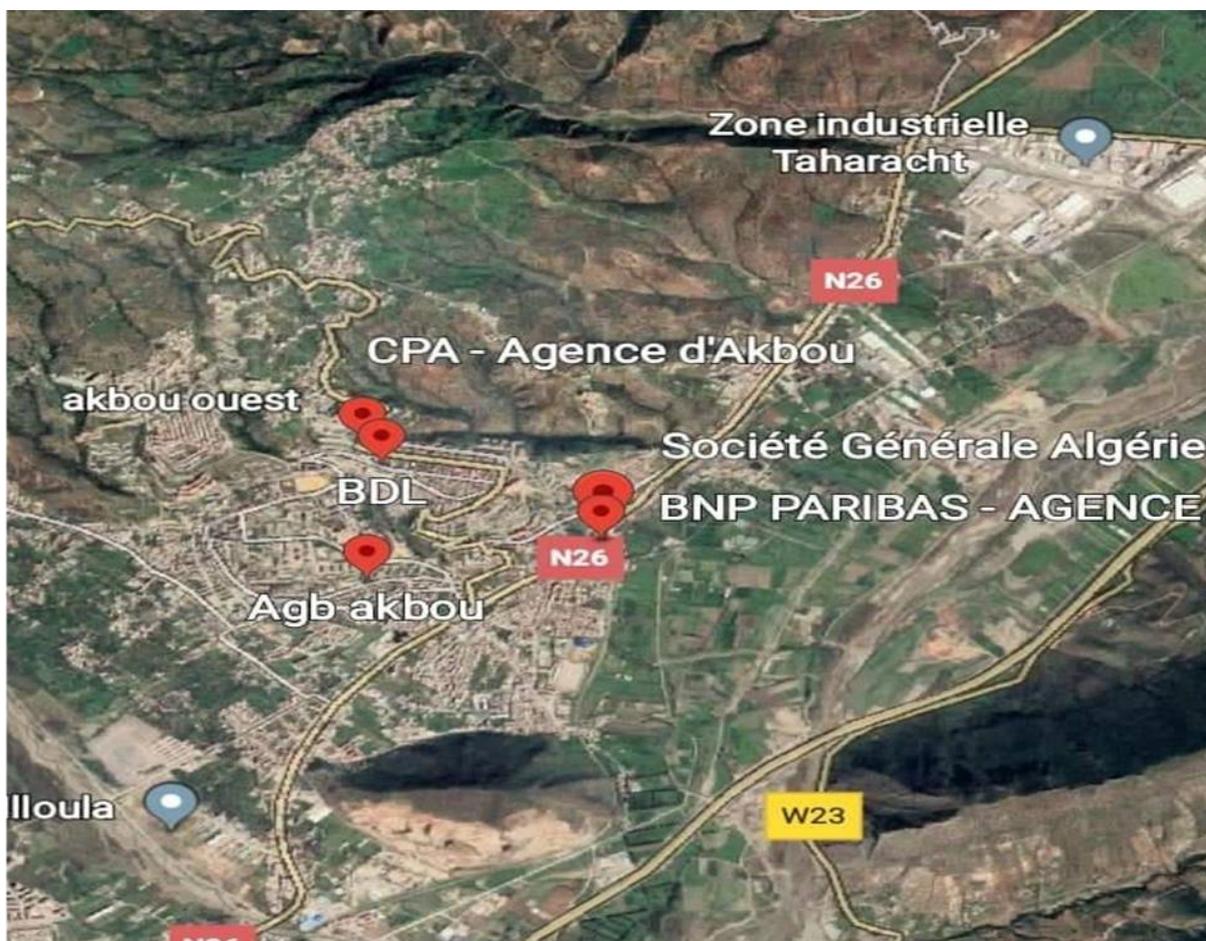
3-BOUVARD.A, MILLION.F, HOMOCIANU.M, TOILIER.F, ZUCARELL.P : « La localisation des activités économiques au sein de l'Aire Urbaine de Lyon » Rapport intermédiaire n°6 du projet Simbad Simuler les Mobilités pour une Agglomération Durable, Décembre 2008.

4-Journal officiel n°16 du 18 Avril 1990.

5-Jean-Pierre NICOLAS, Aline BOUVARD, François MILLION et all : « La localisation des activités économiques au sein de l'Aire Urbaine de Lyon », Rapport du Laboratoire d'Economie des Transports- Lyon- Décembre 2008.

6-KPMG : « Guide des banques et des établissements financiers », Algérie, édition2012.

7-TIANO .A : « le Maghreb entre les mythes », Presses. Universitaires .France, Paris, 1967.

Annexe N° 01**Carte n° 2 : la localisation des agences bancaires d'Akbou**

Source : réalisé par nos soins à partir de Google earth.

Annexe N° 02

*Université Abderrahmane –Mira Bejaia
Faculté des sciences Economiques, des sciences
de Gestions et des Sciences Commerciales
Département des sciences économiques*

QUESTIONNAIRE DESTINE A LA BANQUE

**Thème : les déterminants du choix du lieu d'implantation des agences
bancaires**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui a pour but de recueillir des informations sur les facteurs de localisation des agences bancaires.

Remarque : toutes les informations recueillies lors de cette enquête ne feront aucun objet de publication, et resteront strictement anonymes.

Nous comptons sur votre collaboration pour mener à bien notre travail de recherche et nous vous remercions d'avance pour votre réponse et coopération.

1. Qu'est-ce qui motive l'implantation d'une agence bancaire dans une Zone?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Précisez les **principaux facteurs** qui ont déterminé le choix de localisation de votre agence

- 1. Par rapport aux concurrents
- 2. Pour être proche de la clientèle
- 3. L'existence d'une zone industrielle
- 4. L'existence d'une grande population active
- 5. Le développement immobilier
- 6. Autres

.....

.....

.....

3. Avez-vous étudié les caractéristiques du territoire dans votre implantation?

- Oui
- Non

.....

.....

.....

.....

4. Avant votre installation dans cette localité, existait-il au moins une banque exerçant dans le même secteur d'activités que la vôtre ?

- Oui
- Non

.....

.....

.....

.....

5. Pensez-vous que la proximité avec de nombreuses entreprises peut avoir un effet positif sur la rentabilité de votre agence?

- Oui
- Non

.....

.....
.....
.....

6. De manière spécifique, à quel degré d'importance la proximité à la clientèle a-t-elle conditionné la décision de localiser votre agence dans cette localité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. Quelles sont les mesures de sécurité requises pour pouvoir implanter un réseau d'agence bancaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

8. A quel degré êtes-vous satisfait de la localisation actuelle de votre agence ?

- 1. Satisfait
- 2. Moins satisfait
- 3. Autres

.....
.....
.....

Merci de nous fournir d'autres informations complémentaires que vous jugez être en rapport a ce sujet (documents à l'appui si possible).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Estimation de la population par sexe et calcul de la densité au 31/12/2017....	54
Tableau n° 2 : Répartition de la population par dispersion géographique.....	54
Tableau n° 3 : Répartition des établissements bancaires sur la région d'Akbou.....	55
Tableau n° 4 : Répartition des PME par commune au 31/10/2017.....	56
Tableau n° 5 : Information concernant les banques enquêtées au niveau de la région d'Akbou.....	58

LISTEE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : la part des agences bancaires d'Akbou dans la wilaya de Bejaia.....	56
Graphique n° 2 : Les différents facteurs de localisation des agences bancaires.....	60
Graphique n° 3 : l'importance du facteur de la proximité à la clientèle dans le choix d'implantation des agences bancaires.....	61
Graphique n° 4 : l'importance du facteur de la proximité a d'autres agences bancaires dans le choix d'implantation	62
Graphique n° 5 : le degré de satisfaction de la localisation actuelle.....	63

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 : cartographie de la région d'Akbou.....	53
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : La localisation de trois produits dans le cadre de la rente de VON THÜNEN.....	34
Figure n° 2 : Le triangle de localisation d'Alfred WEBER.....	36

Table des matières

Dédicaces

Remerciements

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction Générale	1
Chapitre 01 : notion de base sur les banques et le système bancaire algérien.....	5
Introduction.....	5
Section 01 : généralités sur les banques.....	5
1-1 définitions de la banque.....	5
1-1-1 définition économique.....	6
1-1-2 définition juridique.....	6
1-1-3 définition étymologique.....	6
1-2 les opérations de banque.....	6
1-2-1 La réception des dépôts du public.....	7
1-2-2 La distribution de crédit.....	7
1-2-3 Les services bancaires de paiement.....	7
1-3 typologies des banques.....	7
1-3-1 Banque centrale (banque d'Algérie).....	7
1-3-2 Les banques commerciales (Les banques de dépôts ou de crédits).....	8
1-3-3 Les banques d'investissements (Les banques de crédit à moyen et à long terme).....	8
1-3-4 Les banques d'épargnes ou de prévoyance.....	8
1-3-5 Les banques d'affaires.....	8
1-3-6 Les banques mixtes.....	8
Section 02 : évolution du système bancaire algérien	9
2-1 définitions du système bancaire algérien.....	10
2-2 Rappel historique du système bancaire algérien.....	10

2-2-1 la veille de l'indépendance.....	10
2-2-2 De l'indépendance à 1966.....	11
A. La création de la « BCA ».....	11
B. La création du Dinar Algérien.....	12
C. La Caisse Algérienne de Développement.....	12
D. La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance « CNEP ».....	12
2-2-3 La période 1966-1970.....	13
A. La Banque Nationale d'Algérie « BNA ».....	13
B. Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA ».....	14
C. La Banque Extérieure d'Algérie « BEA ».....	14
2-2-4 La période 1970-1978.....	15
2-2-5 La période 1978-1986.....	15
A. La création de la Banque Agricole et du développement rural.....	16
B. La création de la Banque de développement local « BDL ».....	16
C. La loi bancaire du 19 Août 1986.....	16
2-2-6 La période de 1988 à nos jours.....	17
2-2-6-1 La réforme du secteur public de 1988.....	18
2-2-6-2 La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit...18	
A- Définition de La loi 90-10 du 14 avril 1990.....	18
B- Gestion et surveillance de la banque centrale.....	19
➤ Le conseil de la monnaie et du crédit.....	20
➤ Attributions en tant qu'autorité monétaire.....	20
➤ La commission bancaire.....	20
C- Les acteurs du système bancaire algérien.....	21
➤ Les banques publiques.....	21
➤ Les banques privées.....	22
2-2-6-3 Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993).....	25
2-2-6-4 Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998).....	25
2-2-6-5 Le système bancaire de 1999 à2001.....	26

2-2-6-6 Le système bancaire après 2001.....	27
A. L'ordonnance N°01-01 de 2001.....	27
B. L'ordonnance N° 03-11 de 2003.....	27
C. Ordonnance N° 10-04 du 26 Aout 2010.....	29
2-2-6-7 Le système bancaire dans la période actuelle.....	29
Conclusion.....	31
Chapitre 02 : L'analyse théorique de la localisation des activités économique	32
Introduction.....	32
Section 01 : Vue sur la théorie de localisation spatiale.....	32
1-1 La localisation des produits agricoles de J-H-VON THUNEN.....	32
1-1-1 Le modèle de VON THÜNEN.....	33
1-1-2 L'importance et les limites du modèle.....	35
1-2 La Localisation industrielle d'ALFRED WEBER.....	35
1-2-1 Le coût de transport et le triangle de Weber.....	36
1-2-2 La main d'œuvre.....	37
1-2-3 les forces d'agglomération.....	38
1-2-4 L'importance et les limites de ce modèle.....	38
1-3 La théorie des lieux centraux de CHRISTALLER (1933).....	38
1-3-1 Le modèle de CHRISTALLER.....	39
1-3-2 Les limites du modèle.....	40
1-4 L'approche de la nouvelle économie Géographique.....	40
1-4-1 le modèle de Paul KRUGMAN (prix nobel2008).....	41
1-4-2 Les limites du modèle.....	41
Section 02 : Les facteurs de localisation des activités économique.....	41
2-1 Les facteurs de production.....	41
2-1-1 les ressources naturelles.....	42
2-1-2 Les ressources humaines.....	42
2-2 Les disponibilités en terrains et bâtiment.....	43
2-3 Les coûts des transports.....	43

2-4 L'accès aux marchés.....	44
2-5 Les nouvelles technologies de l'information et de communication.....	44
2-6 L'intervention des pouvoirs publics.....	44
2-7 Les facteurs d'infrastructures.....	45
2-8 La proximité à d'autres entreprises.....	45
2-9 Les conditions de vie.....	46
2-9-1 Le milieu urbain.....	46
2-9-2 Le milieu scientifique et culturel.....	46
Section 03 : Les facteurs de localisation des agences bancaires.....	47
3-1 Le marché.....	47
3-2 Transports, accessibilité et possibilités de communication.....	47
3-3 Les facteurs de production.....	48
➤ Le marché du travail.....	49
➤ Le marché foncier et immobilier.....	49
3-4 L'environnement économique, humain et politique.....	49
➤ L'environnement économique et social.....	49
➤ Le cadre de vie.....	50
➤ L'intervention des pouvoirs publics.....	50
Conclusion.....	51
Chapitre 03 : L'étude des déterminants de l'implantation des agences bancaires dans la région d'Akbou.....	52
Introduction.....	52
Section 01: Présentation de zone de l'enquête.....	52
1-1 Présentation de la commune d'Akbou.....	52
1-2 Présentation de l'espace bancaire dans la commune d'Akbou.....	55
1-3 La configuration spatiale de l'activité économique d'Akbou.....	56

Section02 : Présentation de l'enquête de terrains et les résultats obtenus.....	57
2-1 Le questionnaire.....	57
2-2 Le déroulement de l'enquête.....	58
2-3 Résultats de l'enquête et analyse des données.....	59
Conclusion.....	63
Conclusion Générale.....	64
Bibliographie.....	66
Annexes.....	69
Lise des illustrations.....	73
Table des matières.....	74
Résumé	

Résumé

Localisation d'une agence bancaire est un investissement fixé sur le long terme et son choix qu'il soit bon ou mauvais, se ressentira sur le niveau des ventes, sur la part de marché et sur sa rentabilité.

Ce mémoire a pour objectif d'analyser et de mettre en évidence les facteurs explicatifs de la localisation des agences bancaires dans la région d'AKBOU.

Sur la base de la partie théorique que nous avons retenue et l'enquête de terrain effectuée nous relevons que les banques décident de s'installer dans la région lorsqu'elles trouvent un effet positif sur leur activité induit à la densité du tissu économique (nombre et envergure des entreprises en activité) et à l'importance de la population active dans la région.

Mots clés : Facteur de localisation, Zone d'activité, Population Active, Akbou.

Abstract

The location of bank is a fixed investment over the long term and its choice whether good or bad will feel on the level of sales, on the market share and on its profitability.

This dissertation aims to analyze and highlight the factors that explain the location of bank branches in the Akbou.

On the basis of the theoretical part that we have chosen and the field survey carried out, we find that the banks decide to settle in the region when they find a positive effect on their activities resulting in the density of the economic fabric of many of the enterprises in operation and the size of the active population in the region.

Keywords: Location factor, Activity area, Active population, Akbou.